

ENDA PROSPECTIVES DIALOGUES POLITIQUES

**Etude sur la fourniture des services agricoles
dans les zones cotonnières de l’Afrique de
l’Ouest et du Centre (AOC)**

Rapport de synthèse

Dr Lamissa DIAKITE, Agro-économiste

Dr Edmond K. DEMBELE, Sociologue

M. Mamadou Alimou BARRY, Chargé de Programme enda diapol

Mme Raïssa OUEDRAOGO, Chargée de mission enda diapol

Octobre 2010

Sommaire

Liste des sigles et acronymes	4
Liste des tableaux	7
Liste des graphiques	7
I. Introduction.....	8
1.1. Contexte et justification de l'étude	8
1.2. Objectifs de l'étude.....	11
1.2.1. Objectif global.....	11
1.2.2. Objectifs spécifiques	11
1.3. Résultats attendus	11
1.4. Démarche méthodologique adoptée	12
1.4.1. La revue documentaire et la préparation de la phase de terrain.....	12
1.4. 2. La collecte des données primaires et secondaires.....	12
1.4.3. La phase de traitement, d'analyse des données collectées et de rédaction des rapports de missions des pays visités et du rapport de synthèse de l'étude.....	13
II. Evolution des secteurs cotonniers au Bénin, Burkina Faso, Mali et Centrafrique.....	14
2.1. Evolution du secteur cotonnier au Bénin.....	14
2.2. Evolution du secteur cotonnier au Burkina Faso.....	16
2.3. Evolution du secteur cotonnier au Mali.....	18
2.4. Evolution du secteur cotonnier de la Centrafrique	20
2.5. Evolution des indicateurs de production du coton.....	25
III. Panorama des services agricoles fournis aux producteurs de coton	29
depuis la réforme des secteurs coton	29
3.1. Alphabétisation fonctionnelle et formation continue des producteurs de coton	29
3.2. Approvisionnement et gestion des intrants & matériels agricoles.	31
3.2.1. Aperçu de l'utilisation des intrants et du tracteur en Afrique et dans le monde	31
3.2.2. Service de la mécanisation et motorisation agricole dans les zones cotonnières.....	39
3.3. Accès des producteurs de coton au crédit agricole.....	41
3.4. Vulgarisation agricole (Appui/conseil et organisation des producteurs de coton).....	46
3.5. Recherche cotonnière (génération de technologies adaptées).....	50
3.6. Le service vétérinaire dans les zones cotonnières	53
3.7. Le service de transport et d'ouverture des pistes rurales dans les zones cotonnières...	54
3.8. Le service d'Hydraulique villageoise (forages, puits...).....	56
3.9. Les aménagements hydro-agricoles.....	57

3.10. La diversification des sources de revenu en zones cotonnières.....	57
3.11. Le développement local et la gestion des terroirs.....	57
3.12. Le genre et développement (GED).....	58
3.13. Synthèse des services agricoles fournis aux producteurs de coton au Mali, au Bénin, au Burkina Faso et en RCA	58
IV. Analyse de la qualité et de la fréquence de la fourniture des 60	
services agricoles aux producteurs de coton dans les zones cotonnières 60	
du Burkina Faso, du Bénin, du Mali et de la République Centrafricaine.. 60	
4.1. Analyse de la fréquence de la fourniture des services agricoles	60
4.2. Analyse de la qualité de la fourniture des services agricoles	64
4.3. Synthèse des services agricoles fournis dans les zones cotonnières du Mali, du Bénin, du Burkina Faso et de la RCA	67
V. Conclusions et recommandations	70
5.1. Conclusions et recommandation des consultants	70
5.2 Conclusions recommandations de l’atelier de restitution a Dakar	72
Bibliographie.....	74
Annexes.....	76
Annexe 1 : Termes de référence de l’étude	76
Annexe 2 : Les cartes des zones cotonnières des pays visités.....	82
Annexe 2.1 La carte du Bénin	82
Annexe 2.2. La carte du Burkina Faso	83
Annexe 2.3. La carte du Mali	84
Annexe 2.4. La carte de la République Centrafricaine	85

Liste des sigles et acronymes

ACDA	:	Agence Centrafricaine de Développement Agricole (RCA),
AFD	:	Agence Française de Développement
AOC	:	Afrique de l'Ouest et du Centre
AProCA	:	Association des Producteurs de Coton Africains
AV	:	Association Villageoise
BACB	:	Banque Agricole et de Crédit du Burkina Faso
BNDA	:	Banque Nationale de Développement Agricole
CFDT	:	Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles
FMI	:	Fonds Monétaire International
SONACO	:	Société Nationale du Coton (Bénin)
SONAGRI	:	Société Nationale pour l'Agriculture (Bénin)
CARDER	:	Centres d'Actions Régionaux pour le Développement Rural (Bénin)
CNS	:	Comité National de Suivi (Bénin)
FSS	:	Fonds de Stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (Bénin)
SONAGEB	:	Société Nationale de Gestion du Bénin
FAS	:	Fonds Agricole de Soutien (Bénin)
SONAPRA	:	Société Nationale de Promotion Agricole (Bénin)
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Bénin)
SODECO	:	Société de Développement du Coton (Bénin).
RCF	:	Unité Recherche Coton Fibre
INRAB	:	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
DAGRI	:	Direction de l'Agriculture (Bénin).
GV	:	Groupement Villageois (Burkina Faso)
GPC	:	Groupements de Producteurs de Coton (Burkina Faso)
AIC	:	Association Interprofessionnelle du Coton (Bénin)
PAFCB	:	Programme d'Appui à la filière Coton du Bénin
OP	:	Organisation des Producteurs
PROCOTON	:	Programme de Renforcement des Organisations de Producteurs de Coton
SNV	:	ONG néerlandaise de développement

ANPC	:	Association Nationale des Producteurs de Coton (Bénin)
PADIP	:	Programme d'Appui au Développement des Industries cotonnières
UCP	:	Union Communale des Producteurs de Coton (Bénin)
UDPCB	:	Union Départementale des Producteurs de Coton du Burkina
UPPCB	:	Union Provinciale des Producteurs du Coton du Burkina
UNPCB	:	Union Nationale des Producteurs du Coton du Burkina
GEOCOTON	:	Ex-Développement des Agricultures du Sud
SOFITEX	:	Société des Fibres et Textiles du Burkina Faso
CNCA	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
SOCOMA	:	Société Cotonnière de la zone Ouest du Burkina Faso
FASO COTON	:	Société Cotonnière du Centre du Burkina Faso
ORD	:	Organisation Régionale de développement
CRPA	:	Centre Régional pour la Promotion Agricole
DRAHRH	:	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
ZAER	:	Zone d'Animation et d'Expansion Rurale (Mali)
CMDT	:	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
OHVN	:	Office de la Haute Vallée du Niger
IER	:	Institut d'Economie Rurale
GPC	:	Groupement des Producteurs de Coton
SCPC	:	Société Coopérative des Producteurs de Coton
UC-SCPC	:	Union Communale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton
US-SCPC	:	Union Secteur des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton
UR-SCPC	:	Union Régionale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton
UN-SCPC	:	Union Nationale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton
IPC	:	Interprofession du Coton
DNAFLA	:	Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la linguistique appliquée (Mali)
CNR	:	Centre National des Ressources (Mali).
LPDSC	:	Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (Mali)
FNDA	:	Fonds National de Développement Agricole (Mali),
KR2	:	KENEDY Run 2(Mali)

SFD	:	Système Financier Décentralisé (Mali)
HUICOMA	:	Huilerie Cotonnière du Mali
ABH	:	Aliment Bétail Huicoma
RCA	:	République Centrafricaine
UCCA	:	Union Cotonnière Centrafricaine (RCA)
SOCADA	:	Société Centrafricaine de Développement Agricole (RCA)
SOCOCA	:	Société Cotonnière Centrafricaine (RCA)
ICRA	:	Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (RCA)
SOCADETEX	:	Société Centrafricaine de Développement des Textiles (RCA),
CC	:	Cellule Coton de la Centrafrique
SOFICA	:	Société de Filature de la Centrafrique
CEDEAO :	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
SOTAGRI	:	Société Togolaise pour l'Agriculture
SENCHEM :	:	Société des Industries Chimiques du Sénégal
CIPAM	:	Compagnie Industrielle des Produits Agricoles au Burkina Faso

Liste des tableaux

Tableau 1 : Chronogramme de réalisation des missions de terrain.....	12
Tableau 2 : Evolution des superficies cultivées en coton (en ha).....	25
Tableau 3 : Evolution de la production du coton en ha.....	27
Tableau 4 : Utilisation des engrais et tracteurs par actifs agricoles.....	32
Tableau 5 : Quantité d'engrais appliqués par hectare arable en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions du monde (Kg/Ha).....	33
Tableau 6 : Evolution de l'utilisation du tracteur dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.....	39

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des superficies cultivées en coton (en ha) de 1999 à 2009.....	26
Graphique 2 : Evolution de la production cotonnière dans les pays visités.....	28

I. Introduction

Le présent rapport est la synthèse des quatre (4) rapports de mission réalisés dans le cadre de la conduite de l'étude sur la fourniture des services agricoles dans les zones cotonnières en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). Il se réfère essentiellement aux résultats de ces rapports. Pour plus de précisions sur certains chapitres, se référer aux rapports de mission des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Mali et République Centrafricaine).

1.1. Contexte et justification de l'étude

La filière cotonnière constitue une importante source de revenus et un puissant moyen de lutte contre la pauvreté dans plusieurs pays africains de la zone franc. Elle a fortement contribué à la création d'emplois et à la croissance économique dans de nombreux pays. Historiquement, la culture du coton a été introduite et soutenue dans ces pays, par l'administration coloniale à travers l'action de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT). Après les indépendances, les sociétés cotonnières sont devenues des propriétés étatiques avec un schéma de gestion vertical (intégré). Durant des décennies, elles ont bien prospéré grâce à une combinaison efficace de facteurs tels que la bonne organisation de la fourniture des services agricoles, l'enthousiasme des paysans et les prix rémunérateurs sur le marché mondial. Mais, la chute brutale des prix du coton sur le marché mondial à partir des années 1999 viendra annihiler tous les efforts de la filière. Ainsi, les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) furent plongées dans une crise profonde qui continue de réduire considérablement les recettes d'exportation des Etats producteurs et les revenus de millions de cotonculteurs. Cette crise a eu pour conséquences directes, entre autres, l'accroissement de l'endettement des principaux pays producteurs, la dégradation du niveau de vie de millions d'agriculteurs qui tiraient l'essentiel de leurs revenus de la culture du coton. D'autres conséquences comme la remise en cause du schéma vertical de gestion et du monopole étatique qui prévalaient au sein de la filière, sont également à mettre à son actif. Cela a occasionné, sous l'impulsion des institutions de Brettons Woods (FMI, Banque Mondiale), des restructurations et de profondes mutations institutionnelles dans les filières cotonnières de nombreux pays africains. Ces restructurations et mutations institutionnelles préconisées visaient une libéralisation des secteurs coton. Ainsi, les Etats ont progressivement diminué leur intervention dans les secteurs coton en transférant certaines compétences à de nouveaux acteurs. Le

désengagement de l'Etat au profit des opérateurs privés, a conduit à une réorganisation des services agricoles qui favorisait une liberté d'entrée à tous les stades de la filière, afin de favoriser la saine concurrence sur la base de la transparence et de l'efficacité.

C'est dans cette optique que les services agricoles traditionnellement fournis par les structures étatiques ont été transférés à d'autres acteurs.

Il s'agit entre autres, de la formation (y compris l'alphabétisation), la recherche (y compris la vulgarisation des nouvelles techniques agricoles), l'approvisionnement et la gestion des intrants, la gestion du crédit et ses différentes modalités d'accès, la commercialisation du coton, etc.

Les objectifs de cette réorganisation des services agricoles visaient la hausse des rendements de la production cotonnière, afin de permettre au secteur de retrouver sa prospérité d'antan. Malheureusement, *les fruits n'ont pas répondu aux promesses des fleurs*. De nombreux constats attestent de la détérioration de la situation des filières cotonnières libéralisées dans les pays africains. Comparativement, la production de coton a augmenté plus rapidement dans les pays où la libéralisation était moins avancée (Burkina Faso, Mali) que dans les pays où les réformes étaient plus avancées (Ghana, Bénin), (Goreux, 2003)

La fourniture des intrants, perçue comme une des fonctions les plus critiques dans la filière coton a été l'un des premiers services à faire l'objet d'un transfert des pouvoirs publics aux producteurs. Ces derniers procédaient par appels d'offres pour la sélection des fournisseurs d'intrants. Cependant, de nombreuses distorsions et pas des moindres, ont été notées dans le processus d'attribution des marchés. On peut citer à titre d'exemple les nombreux cas de marchés de gré à gré octroyés à des fournisseurs qui étaient loin de satisfaire aux conditions du cahier des charges élaboré par les producteurs. Or, l'objectif poursuivi à travers ce transfert progressif était d'instaurer une saine concurrence entre les acteurs en présence dans la fourniture des intrants. A cela s'y ajoute que les défaillances de la caution solidaire, combinées à la hausse soutenue du prix des intrants ont impacté de manière négative sur l'octroi du crédit agricole.

La recherche et la vulgarisation, deux fonctions fondamentales pour la culture du coton, sont aujourd'hui les services qui ont le plus subis les contrecoups des réformes menées jusque là du fait notamment du manque de financements. . A maints endroits, la libéralisation n'a pas clairement situé les rôles et responsabilités de ces deux fonctions. Ainsi, au sein de certaines filières cotonnières libéralisées la question de « *qui doit financer la recherche ?* » (Pouvoir

public ? Secteur privé, ou bénéficiaires ?), n'a pas été nettement tranchée. Le schéma de privatisation de la filière coton appliqué dans certains pays, n'a pas clarifié les règles de fonctionnement entre les nouveaux acteurs et l'Etat. Quel peut alors être le rôle de l'Etat dans les nouvelles sociétés mises en place ou en cours de l'être ?

Par ailleurs, la mauvaise perception du statut de la recherche dans le schéma de la libéralisation, a abouti à un sous financement de cette fonction. Le ralentissement des activités de la Recherche, a impacté sur les travaux d'amélioration des pratiques culturales, en vue d'une meilleure adaptation au contexte climatique changeant (variétés inadaptées, pas de modification de la formule d'engrais depuis 30 ans).

Enfin, la formation et l'alphabétisation, deux fonctions complémentaires à la recherche et la vulgarisation, ont été abandonnées, ce qui a entraîné une baisse des rendements du fait d'un déficit de maîtrise des techniques culturales de la part des producteurs. La libéralisation n'a pas toujours abouti à une politique de formation visant à renforcer les capacités des producteurs dans le domaine des crédits, de la maîtrise des nouvelles techniques agricoles et des enjeux qui en sont liés.

Ces constats, ne remettent pas en cause le choix des réformes entreprises au sein des filières cotonnières africaines mais, ils soulèvent néanmoins de nombreuses interrogations dont :

- L'ouverture du secteur cotonnier s'est elle accompagnée d'une réglementation adéquate intégrant la question de la transparence dans l'offre des marchés publics ?
- La réduction du rôle de l'Etat à ses fonctions régaliennes s'est elle inscrite dans un système de transfert progressif de compétences ?
- Comment s'est opérée la collaboration entre les nouveaux acteurs ?
- Est-ce un partenariat égalitaire ou une collaboration verticale ?
- L'Etat a-t-il correctement assuré son rôle de contrôle du respect de la réglementation par tous les acteurs ?

Les réponses à ces différentes interrogations nécessitent un retour en arrière pour faire un état des lieux correct des différents services agricoles initialement à la charge de l'Etat et qui, aujourd'hui, ont été transférés à d'autres acteurs (secteur privé, producteurs, ONG, etc.). Au regard de la dégradation de la qualité des services agricoles délivrés dans les zones cotonnières avec comme conséquence directe, la baisse continue et soutenue de la production

cotonnière et donc une chute des revenus monétaires de millions de producteurs de coton, il devient urgent et justifié de se pencher sur l'état de la fourniture de ces services agricoles et d'examiner tout le fonctionnement de la filière, pour identifier les vrais problèmes et proposer au besoin des solutions appropriées pour une prise en compte des services agricoles dans la politique de relance de la culture du coton, prônée dans la plupart des pays cotonniers de l'AOC.

1.2. Objectifs de l'étude

1.2.1. Objectif global

L'objectif de l'étude est de réaliser un état des lieux sur la fourniture effective des différents services agricoles en zones cotonnières. Il s'agit, d'une part de faire ressortir les conditions actuelles d'accès des producteurs de coton à ces différents services, dans quatre pays membres de l'AProCA (Mali, Bénin, Burkina Faso et Centrafrique) et d'autre part, de proposer au besoin des recommandations pour une meilleure fourniture de ces services.

1.2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- Réaliser un diagnostic exhaustif des différents services agricoles disponibles et réellement délivrés dans les zones cotonnières des pays membres de l'AProCA,
- Mesurer la qualité et la fréquence de la fourniture des services agricoles identifiés dans les zones cotonnières du Mali, du Bénin, du Burkina Faso et de la Centrafrique,
- Sensibiliser les cotonculteurs des pays membres de l'AProCA sur la nécessité d'une meilleure prise en compte des services agricoles dans le développement durable des filières cotonnières africaines.

1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Une restitution des résultats avec des orientations et stratégies claires sous forme de recommandations partagées avec les différentes parties prenantes du programme coton,
- Les producteurs de coton regroupés au sein de l'AProCA disposent de l'éventail des différents services agricoles disponibles dans les différents bassins cotonniers de

l’Afrique de l’Ouest et du Centre, notamment ceux fournis au Mali, au Burkina Faso, au Bénin et en Centrafrique,

- Les leaders politiques de l’AProCA et les techniciens des plateformes membres ont accès aux résultats de l’étude et donc, sont à même de définir des campagnes de plaidoyer et de lobbying pour une meilleure prise en compte de cette dimension dans le développement des filières cotonnières africaines.

1.4. Démarche méthodologique adoptée

1.4.1. La revue documentaire et la préparation de la phase de terrain

La revue bibliographique a été consacrée à la collecte des documents (rapports, revues et tout autre document en rapport avec la situation cotonnière dans les pays visités). Cette revue s’est poursuivie pendant toute la durée des travaux de terrain. Parallèlement, des recherches sur le web ont été effectuées surtout pour les séries de statistiques de production de coton dans les pays ciblés par la présente étude.

1.4. 2. La collecte des données primaires et secondaires

Dans les quatre pays visités (Bénin, Burkina Faso, Mali et la République Centrafricaine), des visites de terrain ont été organisées dans les zones de production cotonnière. Elles ont été consacrées aux rencontres avec les différents groupes d’acteurs intervenant dans la filière cotonnière. Le tableau ci-dessus donne des précisions sur le planning des rencontres réalisées lors des missions de terrain.

Tableau 1 : Chronogramme de réalisation des missions de terrain

Pays	Période de visite	Ressources humaines	Fonction/structure
Mali	Du 02 au 12 novembre 2009	Dr Lamissa DIAKITE	Consultant international
		Dr Edmond K.DEMBELE	Consultant international
		M. Mamadou Alimou BARRY	Chargé du Programme Coton, Enda Diapol
Burkina Faso	Du 04 au 13 janvier 2010	Dr Lamissa DIAKITE	Consultant international
		M. Daouda TRAORE	Consultant national
		Mme Karine Raïssa OUEDRAOGO	Chargée de mission, Enda Diapol

Bénin	Du 20 au 29 décembre 2009	Dr Edmond K.DEMBELE	Consultant international
		M. Mamadou Alimou BARRY	Chargé du Programme Coton, Enda Diapol
		M. René TOKANNOU,	Consultant national
République Centrafricaine	Du 05 au 19 mars 2010	Dr Lamissa DIAKITE	Consultant international
		M. Mamadou Alimou BARRY	Chargé du Programme Coton, Enda Diapol
		M. Abel KONGBO	Consultant national

1.4.3. La phase de traitement, d'analyse des données collectées et de rédaction des rapports de missions des pays visités et du rapport de synthèse de l'étude

Les données collectées ont été traitées essentiellement avec Excel et Word compte tenu de la nature des données collectées (surtout secondaires). Les résultats sont rapportés dans le présent rapport de synthèse.

II. Evolution des secteurs cotonniers au Bénin, Burkina Faso, Mali et Centrafrique.

2.1. Evolution du secteur cotonnier au Bénin

Après les indépendances, la filière coton a été gérée de manière intégrée par la CFDT, en collaboration avec le nouvel Etat indépendant. C'était une gestion verticale, assurée par un monopole des deux associés (Etat – CFDT). Toutes les fonctions critiques étaient assurées par cette collaboration monopolistique.

La vulgarisation était assurée par des encadreurs nationaux recrutés, suivis et payés par la société cotonnière étatique (la SONAPRA). Les producteurs étaient informés et formés sur les nouvelles pratiques culturales, les itinéraires techniques, les modalités d'épandage des engrais et de protection phytosanitaire.

L'amélioration des semences ainsi que le contrôle de la qualité des engrais et insecticides étaient assurés par les structures de recherche, rémunérées en tant que prestataires.

L'approvisionnement en semences, engrais et produits phytosanitaires était également assuré par la société d'Etat. Les intrants parvenaient aux groupements de producteurs avant le démarrage de la campagne cotonnière. Le transport des intrants et du coton graine relevait également de la société d'Etat.

Le prix du coton graine de la campagne en cours était fixé à l'avance avec différenciation des prix selon la qualité. L'achat de la totalité du coton récolté était assuré. Les fluctuations des prix d'une année à l'autre étaient limitées. Un paiement rapide des producteurs après déduction du crédit intrant était également assuré. Cela permettait aux producteurs de couvrir leurs frais de subsistance et même de constituer une épargne. A cette époque, les producteurs étaient organisés en Groupements Villageois de Coopération (GVC), des organisations pré-coopératives peu structurées. Durant le monopole d'Etat (1974-1992), la filière coton du Bénin a connu deux évolutions importantes : de 1974 à 1982 et de 1983 à 1992. De 1974 à 1983, la culture du coton était gérée entièrement par des structures étatiques dont deux sociétés industrielles et deux services techniques. Il s'agissait de :

- La Société Nationale du Coton(SONACO),
- La Société Nationale pour l'Agriculture (SONAGRI),
- Les Centres d'Actions Régionaux pour le Développement Rural (CARDER),
- Le Fonds de Stabilisation et de Soutien des prix des produits agricoles (FSS).

La SONACO et la SONAGRI s'occupaient toutes deux de la fourniture des intrants aux CARDER qui sont des offices étatiques à compétence régionale, placés sous la tutelle du Ministère chargé de l'agriculture. Ils étaient au nombre de six dont cinq impliqués dans la filière cotonnière, et ont constitué des interlocuteurs privilégiés du monde rural. Ils ont joué un rôle essentiel dans la filière coton car ils étaient chargés de la vulgarisation agricole, de la mise en place et de la gestion des intrants agricoles auprès des OP, de l'appui – conseil aux OP et de la commercialisation primaire du coton graine. Les CARDER s'occupaient également de la formation des producteurs.

En septembre 1983, ce fut l'avènement de la Société Nationale de Promotion Agricole, suite à la fusion des trois sociétés étatiques (SONAGRI, SONAGEB et FAS). La SONAPRA était une société industrielle et commerçante dont la tutelle était le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), mais jouissant d'une autonomie de gestion. Elle était régie par la loi N° 88 – 005 du 26 avril 1983 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi – publiques.

L'objet social de la SONAPRA, tel que défini dans ses statuts approuvés par le décret N° 91 – 161 du 22 juillet 1991 était le suivant:

- Centraliser et exécuter les commandes des facteurs de production émanant des producteurs à travers les CARDER ou autres institutions habilitées ;
- Louer les services des CARDER pour la mise en place des facteurs de production ;
- Collecter les produits agricoles selon les conditions et les modalités fixées par la réglementation sur l'organisation des marchés agricoles;
- Commercialiser les produits agricoles, développer et diversifier l'exportation des produits agricoles souscrits par le Gouvernement de la République du Bénin dans le cadre d'accords et d'arrangements commerciaux avec les Etats et Organisations Internationales;
- Exploiter et gérer les unités de production agricole ou industrielle que l'Etat lui confie, notamment les usines d'égrenage de coton ;
- Mettre en œuvre toute action de promotion agricole visant à favoriser la production ou l'amélioration de la qualité des produits agricoles;
- Assurer toute action se rattachant directement ou indirectement aux activités définies ci – dessus de nature à favoriser leur développement.

Ce décret avait donc assigné à la SONAPRA une mission assez diversifiée de promotion agricole, mais dans la pratique, les activités de la SONAPRA se limitaient à la seule filière coton.

La filière coton du Bénin était alors verticalement intégrée, car l'Etat et ses démembrements intervenaient sur tous les chaînons de la production cotonnière, allant de la fourniture des intrants jusqu'à la commercialisation de la fibre de coton sur le marché international en passant par l'encadrement des groupements de producteurs. La SONAPRA géra à elle seule la filière coton du Bénin de 1983 à 1992 et, en 1992 elle assura la commande des intrants en tandem avec un premier opérateur privé. En 1994, elle accepta le concours de trois sociétés d'égrenage privées, pour ensuite se désengager complètement de la filière coton à partir de 2008, suite à la cession de ses dix usines d'égrenage à la Société de Développement du Coton (SODECO).

2.2. Evolution du secteur cotonnier au Burkina Faso

Au Burkina Faso, le coton avant la période coloniale était cultivé à des fins essentiellement artisanales. C'est dans les années 1950 que son développement réel a commencé. L'État colonial français venait de créer la Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT), devenue Géocoton qui était chargée de créer et de développer une filière coton dans ce qui s'appelait alors l'Afrique Occidentale Française (AOF).

Il s'agissait alors d'approvisionner le secteur textile métropolitain en fibres de qualité. Le modèle de filière intégrée, adopté par la CFDT, s'inspirait de ce qui se faisait dans d'autres pays africains.

Déjà, les notions d'encouragement à la production, par l'introduction de nouvelles techniques culturales, la fixation de prix « équitables » annoncés avant les semis, celles de promotion de la qualité par des prix différenciés et de stabilisation figuraient au cœur de la politique de développement dont les prémices furent définies en 1952.

Avant comme après la décolonisation, le secteur coton a été considéré comme un secteur privilégié pour le développement du pays, en particulier dans les zones rurales. Le développement de la production s'est toujours appuyé sur les petits producteurs, qui se sont progressivement organisés en Groupement Villageois (GV), à partir de 1980, puis en Groupements de Producteurs de Coton (GPC) à partir de 1996, afin de prendre en charge un nombre croissant de fonctions dans la filière. Cette organisation des producteurs est bien structurée, avec des représentations aux niveaux départemental, provincial et national.

Le coton est actuellement cultivé par plus de 200 000 producteurs regroupés en 8 000 GPC, eux-mêmes regroupés au sein de 248 Unions Départementales pour 36 Unions provinciales. L'UNPCB, créée en 1998 est la structure faîtière des GPC, qui coordonne les différentes actions au profit de ses membres.

Parallèlement au développement agricole, une activité industrielle s'est mise en place, avec l'installation de plusieurs usines d'égrenage dès les années 50. Jusqu'à la privatisation partielle de la SOFITEX, ces usines ont toujours été regroupées en une société nationale unique, établissement direct de la CFDT jusqu'en 1975, puis Association en Participation entre l'Etat de la Haute Volta et la CFDT jusqu'en 1979, et enfin la SOFITEX, société d'économie mixte créée par décret en 1979. La SOFITEX possède aujourd'hui 14 usines d'égrenage réparties sur toutes les zones cotonnières, pour une capacité d'égrenage totale approchant les 500 000 tonnes de coton-graine. Elle possède en plus, deux usines de délintage de semences ainsi qu'une ferme semencière.

L'Etat a joué et continue de jouer, un rôle actif dans la promotion et le renforcement de la filière. Il a correctement joué son rôle d'actionnaire majoritaire, puisqu'ayant détenu 65% du capital de la SOFITEX de 1979 à 1999, accompagnant ainsi le développement du secteur.

Il a laissé une bonne autonomie à l'équipe de direction, acceptant par ailleurs que l'actionnaire de référence, la CFDT, joue un rôle important dans le développement de la filière.

Jusqu'en 1992, le Ministère de l'Agriculture a pris en charge l'encadrement des producteurs, à travers les Organismes Régionaux de Développement (ORD) : ces derniers étaient notamment responsables de la production de semences améliorées, de la promotion de nouvelles techniques culturales, de la distribution des intrants, de l'octroi de crédit, de la recherche et de la vulgarisation. L'encadrement des producteurs est ensuite passé sous le contrôle de la SOFITEX. L'État continue cependant de participer indirectement au développement du secteur coton via (i) sa participation (minoritaire) au Comité de Gestion de la Filière (2 représentants sur 12) et dans une banque spécialisée qui finance le secteur (détenteur de 25% du capital de la CNCA devenue la BAC-B) et à travers (ii) l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), organisme de recherche.

Soucieux de développer durablement la filière, les acteurs en charge de la recherche ont mis l'accent sur l'amélioration variétale et l'intensification des pratiques culturales :

- La Recherche a constamment œuvré pour l'élaboration de nouvelles variétés de semences, toujours plus performantes. Ainsi, entre 1955 et 1993, 14 nouvelles variétés ont été mises au point et adoptées, dont 9 à grande échelle, avec un impact évident sur les rendements agricoles et industriels, ainsi que sur la qualité de la fibre (résistance, couleur, brillance, etc...).
- L'introduction de la culture attelée à partir des années 60 a induit un changement culturel aussi important que la généralisation des tracteurs dans les pays développés, offrant ainsi la possibilité de réaliser des labours tout en diminuant sensiblement la charge de travail des paysans. Partant de zéro dans les années 50, le pourcentage de producteurs ayant adopté la culture attelée ou étant en cours de le faire, était estimé à 70% en 2002.
- La généralisation des intrants agricoles (semences sélectionnées, engrais, insecticides, herbicides), couplée avec une vulgarisation poussée des itinéraires techniques adaptés, a permis une augmentation régulière des rendements agricoles. Aujourd'hui, la majorité des producteurs de coton burkinabé utilisent ces intrants, même si les doses et les périodes d'épandage ne sont pas toujours celles recommandées par les vulgarisateurs.
- Initialement, la filière coton n'a pas été développée dans le but de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Mais, son impact sur les populations a été si positif que son développement a été intégré dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, qui comprend les six axes suivants : accélérer la croissance et la fonder sur l'équité, garantir l'accès des services sociaux de base aux pauvres, élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, promouvoir la bonne gouvernance, recentrer le rôle de l'État et gérer durablement les ressources naturelles.

2.3. Evolution du secteur cotonnier au Mali

Au Mali, la production cotonnière a connu plusieurs phases au fil des années. La première phase est celle allant de l'indépendance (1960) à la création de la CMDT (en 1974). Elle correspond à la phase où l'encadrement des producteurs était peu organisé. La seconde période, de 1974 à 2000 correspond à la phase du développement intégré de la filière coton, avec en tête la CMDT et l'OHVN. Et enfin, une troisième phase qui correspond à la phase de désintégration du système, avec le transfert des fonctions critiques de la filière coton aux producteurs organisés en groupements.

La CMDT assurait le conseil technique aux producteurs, la mise en place des intrants, du matériel agricole et du crédit y afférant, remboursé au moment de l'achat du coton graine. Son réseau d'encadreurs lui permettait d'être présente dans toutes les zones cotonnières, de réagir rapidement à toute alerte phytosanitaire et climatique, et d'intégrer efficacement les résultats de la recherche agronomique. De même, elle assurait efficacement la collecte du coton graine, ainsi que la programmation et la réalisation de la campagne industrielle.

Au Mali, le coton est produit sur de petites exploitations agricoles. Les agriculteurs décident librement de cultiver du coton à travers la signature d'un contrat de confiance entre la CMDT et les cotonculteurs.

Cette confiance résulte du soutien de la CMDT aux producteurs, par l'application d'un prix fixé en début de campagne invariablement aux crises probables.

De plus, la CMDT couvre l'essentiel des villages de la zone, y compris les plus reculés et difficilement accessibles, en garantissant des prix uniques, ce qu'une société commerciale aurait du mal à faire.

C'est une approche intégrée des systèmes de production qui permet de pérenniser la culture cotonnière, tout en préservant l'environnement et en assurant une production vivrière excédentaire.

L'Etat Malien a confié à la CMDT, la réalisation de deux missions étroitement liées, mais qui nécessitent des systèmes de gestion différents :

- **La première est le développement intégré de la filière coton**

Cela comprend deux fonctions essentielles :

- Une fonction industrielle et commerciale (achat, collecte et égrenage du coton graine, commercialisation de la fibre et de la graine,...) ;
- Une fonction de développement des activités liées aux systèmes de production cotonniers lesquels sont considérés dans leur globalité ;

- **La deuxième est l'exécution d'activités de développement rural que le gouvernement a délégué à la CMDT et pour laquelle elle reçoit une dotation budgétaire de l'Etat.**

- **L'appui technique aux systèmes de production ruraux**

Dans le cadre du développement intégré de la filière coton, la CMDT apportait un appui au monde rural dans ses zones d'intervention. Cette approche a évolué de façon pragmatique au fil du temps, ce qui lui a permis de s'adapter aux nouvelles données socio-économiques et d'être en phase avec le monde rural.

La CMDT remplit sa mission de développement intégré de la filière coton selon deux axes principaux : la professionnalisation du monde rural dans toutes ses composantes et la vulgarisation technique auprès des producteurs de coton.

La mission de développement rural, confiée par l'Etat est le plus souvent réalisée en collaboration avec des projets spécifiques, comme le cas particulier des zones non-cotonnières de la région CMDT de San.

- **Professionnalisation du monde rural et partenariat avec les paysans et leurs organisations**

Afin de renforcer ses relations avec le monde rural, la CMDT avait privilégié la professionnalisation des producteurs ruraux, le développement du partenariat avec les paysans et leurs organisations, et l'intégration des femmes dans le processus de développement.

La démarche de professionnalisation consiste à aider les producteurs ruraux à acquérir un comportement d'entrepreneurs de micros entreprises agricoles et à développer leur capacité de négociation et de co-gestion avec les autres opérateurs économiques. Elle se fait grâce à :

- l'alphabétisation fonctionnelle des adultes ruraux,
- l'organisation des producteurs en associations au niveau des villages,
- la formation et l'équipement des artisans ruraux,
- la création des centres de gestion ruraux,
- etc.

On retient que les services de professionnalisation sont toujours sollicités par la totalité des acteurs de la filière, interviewés au cours de la mission de terrain.

2.4. Evolution du secteur cotonnier de la Centrafrique

Comme la plupart des pays africains, la République Centrafricaine est un pays où l'agriculture occupe une place importante. Autrement dit, le secteur joue un rôle vital dans le développement économique et social. L'agriculture centrafricaine repose principalement sur deux pans : le premier, est la production et la commercialisation des cultures de rente (café, tabac et coton) qui procurent des revenus monétaires aux actifs agricoles et emploient une partie importante de la main d'œuvre rurale.

Le second pan concerne les cultures vivrières notamment les tubercules, les céréales, les oléagineux (arachide) et les produits dérivés du manioc qui permettent de satisfaire les besoins alimentaires des 4,3 millions d'habitants que compte la RCA.

La culture du coton a été introduite dès 1925 en Centrafrique (alors Oubangui-Chari) par Félix Eboué, représentant de l'administration coloniale qui avait constaté l'essor de cette culture au Congo Belge voisin.

Au début, et jusqu'à la création de l'Union Cotonnière Centrafricaine (UCCA) en 1964, ce sont des sociétés privées, ayant chacune la charge d'une zone exclusive, qui géraient la filière. Le prix d'achat du coton graine était fixé par un arrêté de l'administration coloniale.

Le modèle était celui de sociétés indépendantes exploitant une zone déterminée avec une exclusivité de l'achat du coton graine dans la zone en question. La culture du coton étant obligatoire pour tout paysan (homme ou femme) car imposable, la culture du coton s'est vite étendue à la majorité des régions administratives. Au moment de l'abolition du travail forcé (1946), la production était déjà d'environ 40 000 tonnes de coton graine par an.

Après une période de déclin entre 1955 et 1965, la production cotonnière a repris, à partir de 1966 jusqu'à atteindre un record historique en 1969/1970 avec près de 60 000 tonnes de coton graine. Cet essor a été le résultat de plusieurs projets d'appui technique,¹ qui ont fait passer la culture cotonnière d'un mode extensif à un mode intensif, et, de l'amélioration des variétés et méthodes culturales suite aux travaux de l'Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles (IRCT). A partir de 1970, avec l'introduction de la réforme agraire initiée sous l'égide du Président Bokassa, les chercheurs et les assistants techniques étrangers ont été remerciés, les structures de développement ont été dissoutes, et l'UCCA a été nationalisée en 1974. L'avènement de l'Empire centrafricain aura un effet néfaste de façon générale sur l'agriculture, et la production de coton va s'effondrer pour atteindre 17 365 tonnes de coton graine en 1981-1982.

Afin de mieux organiser le secteur et augmenter la production, la Société Centrafricaine de Développement Agricole (SOCADA) fut créée en lieu et place de l'UCCA.

En 1987, les bailleurs acceptèrent de financer un programme d'ajustement d'urgence pour couvrir les pertes cumulées de la SOCADA, assorti de conditions contraignantes (abandon des zones marginales, plafonnement de la production à 30 000 tonnes de coton graine, fermeture de trois des sept usines d'égrenage, réduction des charges fixes, suppression progressive des subventions aux intrants).

¹ Par exemple, celui du Bureau pour le Développement des Productions Agricoles (BDPA) dans l'Ouham, et celui de la CFDT dans l'Ouham-Pendé et la Kémo-Gribingui, et ceux des Offices Régionaux de Développement.

Une période prolongée de prix bas sur le marché international a amené les bailleurs, sous l'impulsion de la Banque Mondiale, à restructurer le secteur coton et à recommander l'abandon de l'approche filière intégrée au profit de l'approche dite « système » ou gestion par fonctions. Cette nouvelle approche consiste en une séparation des différentes fonctions : recherche, vulgarisation, encadrement des producteurs d'une part et collecte, égrenage (exploitation de l'outil industriel) et commercialisation de la fibre d'autre part.

C'est ce système qui prévalait lors de la campagne 1990/1991, suite à la scission de la SOCADA en plusieurs entités qui sont :

- La Société Cotonnière Centrafricaine : SOCOCA (Etat 66 % et CFDT 34 %) en charge de l'achat, de la collecte, du transport et de l'égrenage du coton graine. De même, dans le cadre d'un protocole d'accord entre la CFDT et le gouvernement de la RCA, la gestion des intrants coton et celle des pistes cotonnières incombèrent aussi à la SOCOCA;
- L'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA), agence autonome sous tutelle du Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, qui s'occupait des aspects liés à la vulgarisation agricole, à l'encadrement des différentes filières agricoles dont le coton, de l'animation et de la promotion des groupements de producteurs, de même que l'appui à l'approvisionnement des équipements et matériels agricoles dans les zones rurales, la facilitation à l'accès au crédit rural, etc. ;
- L'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA), qui s'occupait principalement de la recherche agronomique dans les différentes filières agricoles recensées en RCA.

Ces entités devaient être autonomes financièrement car l'Etat était supposé assurer le financement du conseil agricole aux producteurs, et la recherche agricole. L'Etat a concédé la gestion de cette nouvelle société (la SOCOCA) à la CFDT suite à un protocole d'accord signé entre les deux parties le 8 novembre 1991.

Le périmètre d'action de cette nouvelle entité fut réduit à la gestion des intrants coton, l'entretien des pistes rurales, la collecte du coton graine, l'égrenage et la commercialisation de la fibre.

Cette restructuration a entraîné la mise en œuvre d'un plan d'économies drastiques incluant une réduction d'effectifs, le transfert du siège de la nouvelle société à Bossangoa, la limitation géographique de la culture du coton aux zones économiquement rentables, et la mise en place d'un système de prix flexibles.

De 1992 à 1997, grâce à ce système, les cours du coton étaient favorables aux producteurs (plus de 70 cents la livre). La culture du coton a ainsi connu, un bel essor en RCA, comme en atteste la production de 47 000 tonnes en 1997/1998 produites par 114 000 cotonculteurs.

Cependant, à partir de 1998/1999, les cours du coton connurent une forte baisse nécessitant la mise en œuvre d'une nouvelle série de mesures, dont la suppression de la subvention qui subsistait pour les engrais.

Cette conjoncture a coïncidé avec l'arrivée à échéance du contrat de gestion de la SOCOCA liant l'Etat centrafricain à la CFDT. Pour diverses raisons, le contrat n'a pas été reconduit. La fin du protocole qui liait la SOCOCA et la CFDT a obligé cette dernière à se retirer de la filière. Cela ne s'est pas fait sans conséquences. En effet, le retrait de la CFDT, partenaire stratégique et traditionnelle des différentes sociétés cotonnières qui se sont succédé en RCA, a conduit l'Etat centrafricain à faire appel à de nouveaux opérateurs privés pour faire face au départ de la compagnie française. C'est ainsi que l'opérateur privé Louis DREFUS, négociant international de coton signa son entrée dans la filière cotonnière centrafricaine.

Mais, le retrait de la CFDT a mis fin au préfinancement de la filière à des taux avantageux, dont bénéficiait la SOCOCA de par son accord avec la CFDT (puis DAGRIS devenue Géocoton). Les taux pratiqués par les banques privées locales se sont avérés nettement plus élevés, et la SOCOCA n'a pu supporter les surcoûts liés à ce nouveau mode de financement. Les arriérés se sont alors accumulés, provoquant un retard croissant dans le démarrage des nouvelles campagnes (1990/2000 à 2001/2002). Le manque de financements lors des campagnes agricoles se traduisait par des retards dans la mise en place des intrants, l'absence de révision du matériel des usines et la mauvaise organisation de l'achat du coton graine aux producteurs.

A l'issue de la campagne 2001/2002, la SOCOCA s'est retrouvée en cessation de paiements et a été mise en liquidation. Les activités de la SOCOCA sont partiellement reprises le 1^{er} octobre 2002 par une nouvelle société, la Société Centrafricaine de Développement des Textiles (SOCADETEX), dans laquelle se retrouvent certains actionnaires de la SOCOCA (comme le groupe Louis Dreyfus). D'autres intervenants de la chaîne de production cotonnière font aussi leur entrée au capital de la SOCOCA (transporteur UTA, transitaire Maersk, fournisseur du matériel d'égrenage Continental).

Cependant, les événements d'octobre 2002 et les pillages qui s'en sont suivis ont porté un coup rude au secteur cotonnier. En effet, cinq des six usines d'égrenage ont été pillées et la totalité des camions de transport du coton graine emportée par les rebelles.

Ces pillages ont été très conséquents dans le Nord-Ouest (usines de Ndim, Pendé, Bossangoa et Guiffa), et moindres à Bambari. Néanmoins, la campagne 2002/2003 s'en est trouvée gravement compromise. Compte tenu de l'insécurité prévalant dans la plupart des zones cotonnières, la SOCADETEX décida le 15 mars 2003 de suspendre ses activités. Mais à la demande pressante du nouveau Gouvernement centrafricain, les activités reprennent en avril 2003, avec seulement 2 200 tonnes de coton graine collectées pour une récolte estimée à 15 000 tonnes.

A la fin de l'année 2003, la SOCADETEX reprend les actifs suite à la liquidation de la SOCOCA pour un montant réduit de 630 millions de FCFA, mais ne règle qu'une partie, soit 230 millions de FCFA. Le solde (400 millions de FCFA) reste à ce jour dû par la SOCADETEX. Les usines de Bossangoa et Bambari ont certes été réhabilitées par la SOCADETEX, mais fonctionnent au ralenti du fait de la « cannibalisation » du matériel ayant survécu aux pillages dans les autres usines, et sans que cette acquisition ne figure au bilan de la société.

A l'issue de la commercialisation du coton de la campagne 2003/2004, la SOCADETEX s'est retrouvée, moins de deux ans après sa création, dans une situation de cessation de paiements : incapacité de payer un bon nombre d'agriculteurs après la vente de la fibre du coton, accumulation de dettes auprès des fournisseurs, de l'Etat et des organismes sociaux.

La campagne 2004/2005 a également connu de graves difficultés, car les financements n'ont pu être assurés ni par les actionnaires, ni par les banques locales. La campagne s'est donc soldée de nouveau par le non enlèvement d'une partie du coton graine et de faibles emblavements par rapport aux surfaces prévues.

2.5. Evolution des indicateurs de production du coton

Les indicateurs concernés par cette analyse sont les superficies cultivées et les productions de coton.

Tableau : Evolution des superficies cultivées en coton en ha

	Benin	Burkina Faso	Mali	RCA	TOTAL	Taux de crois. total %
1999/2000	362782	211931	482299	46317	1103329	-
2000/2001	369784	209113	227908	38869	845674	-23.35
2001/2002	383425	345578	532163	48170	1309336	54.83
2002/2003	303090	412138	449293	0	1164521	-11.06
2003/2004	314096	443739	548895	0	1306730	12.21
2004/2005	313083	521466	564971	0	1399520	7.10
2005/2006	191216	621748	550532	13630	1377126	-1.60
2006/2007	228156	569858	480474	7241	1285729	-6.64
2007/2008	233642	425563	283927	14029	957161	-25.55
2008/2009	196501	475919	196712	3531	986162	3.03
2009/2010	196501	443197	234059	19550	968627	-1.78
Taux croiss moyen %	-0.89	9,89	2.24	33.36	-	0.72
Taux crois. (%) 99/00-2009/2010	-25.07	109,12	-51.47	-57.79	-	-12.21

Source : Statistiques cotonnières des pays visités

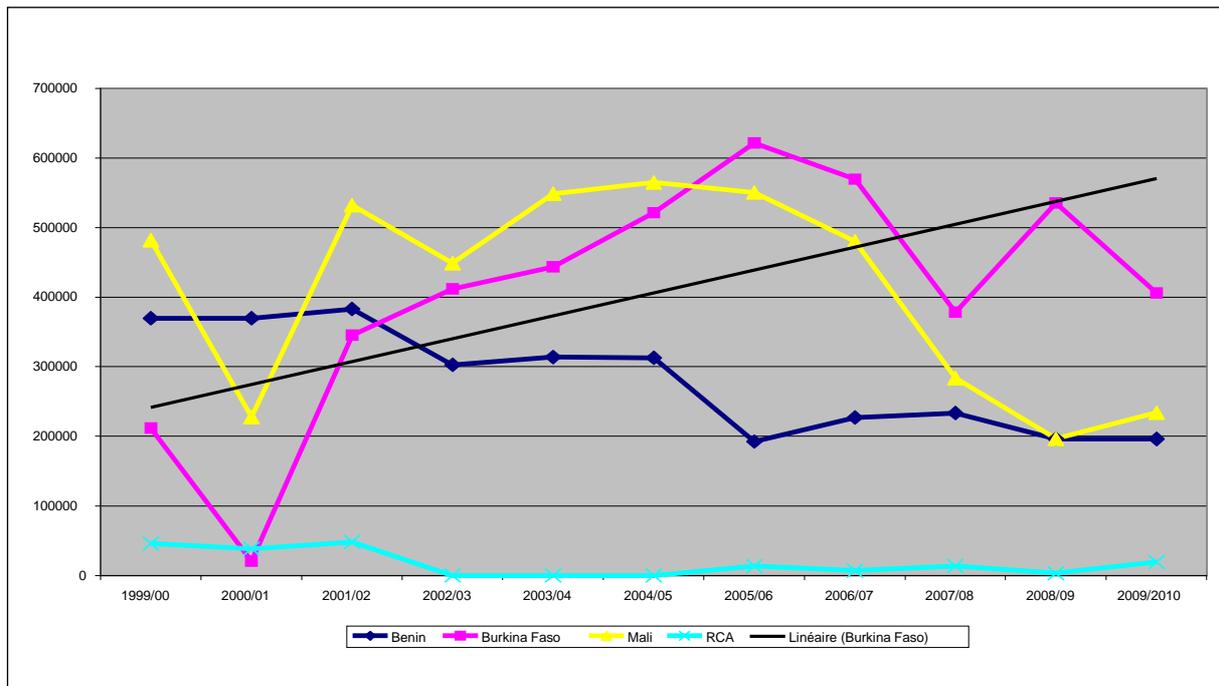
* : Les données des superficies du Bénin sont issues du rapport : AIC : juin 2008 de 1999/2000 à 2008/09. Les données de 2009/2010 sont des estimations du consultant,

L'analyse des données du tableau ci-dessus indique qu'excepté le Burkina Faso tous les pays visités ont connu une baisse de superficies cultivées en coton. Ceci est bien sûr la résultante d'un ensemble de facteurs tant exogènes (cours mondial du coton en baisse) et de facteur endogène avec le cortège de mauvaise gestion à tous les niveaux de la filière coton. Le taux de croissance moyen sur les 11 années de l'analyse est de -0,89% au Bénin, de 9,89% au Burkina Faso, de 2,24 % au Mali et de 33,36% en République Centrafricaine.

Le taux de croissance entre 1999/2000 et 2009/2010 est de -25,07% au Bénin, de 109,12% au Burkina Faso, de -51,47% au Mali et de -57,79% en RCA. Le taux de croissance moyen des 4 pays est de 0,72% et -12,21% entre 1999/2000 et 2009/2010.

Le graphique ci-après présente la tendance de l'évolution des superficies cultivées.

Graphique 1 : Evolution des superficies cultivées en coton (ha) de 1999 à 2009 au Bénin au Burkina Faso au Mali et en RCA



Le constat général qui se dégage au vue de ce graphique est que pour l'ensemble des pays concernés par l'étude les superficies cultivées en coton sont en baisse. Cette baisse se présente de façon différenciée selon les pays. Un autre constat est que l'année 2001 a été très perturbée pour le coton Africain avec une chute brutale des superficies cultivées en coton. Si pour certains pays comme le Mali ce constat s'explique essentiellement par les effets de la grève des producteurs de coton dans d'autres régions comme au Burkina Faso cela était plutôt lié aux aspects structurels avec la réorganisation du secteur coton.

Pour le Mali suite a cette perturbation les superficies ont pris de l'allure pour atteindre un pic en 2004 et depuis lors la tendance à la baisse à été amorcée jusqu'à nos jours.

Concernant le Benin la tendance constatée avec la baisse continue des superficies cultivées en coton. Quant au Burkina Faso l'évolution est faite plutôt en dents de scies bien que les superficies restent plus importantes que celles des autres pays. La République Centrafricaine quant à elle a un niveau de production très faible due essentiellement au système de production et aux crises militaro-politiques qui ont plongé le pays dans une instabilité chronique.

Le tableau suivant présente l'évolution de la production du coton

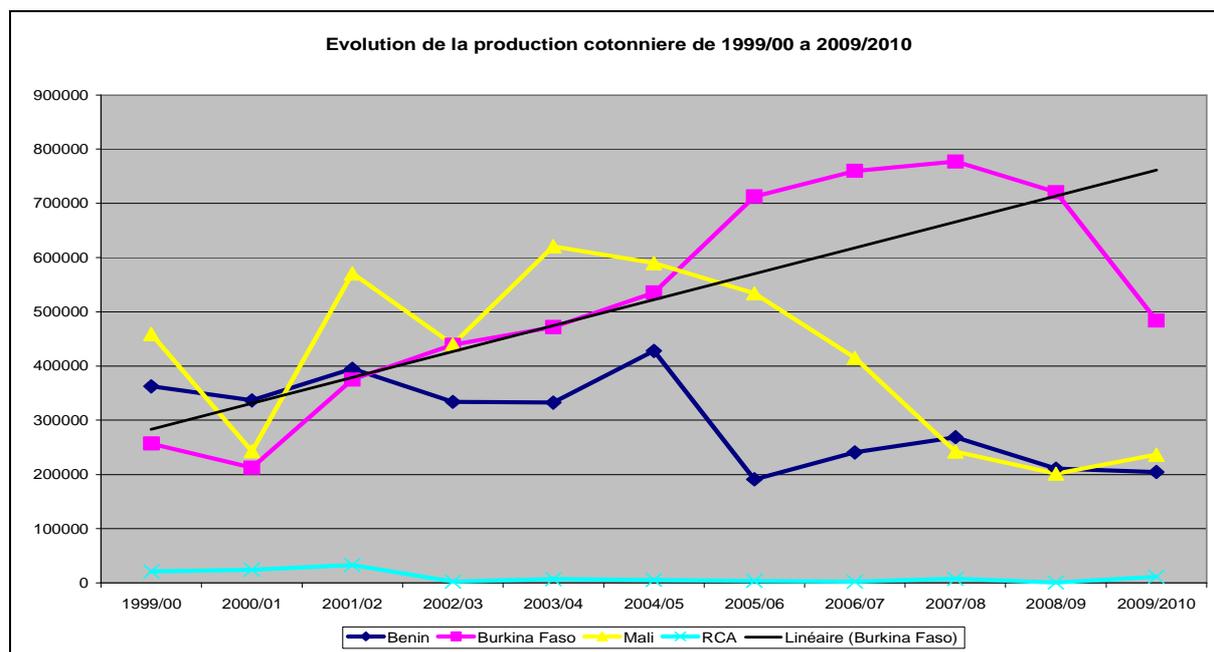
Tableau : Evolution de la production du coton en tonnes

	Benin	Burkina Faso	Mali	RCA	TOTAL	Taux crois annuel total (%)
1999/2000	466145	257121	459125	21316	1203707	-
2000/2001	388449	212545	242726	24487	868207	-27.87
2001/2002	462057	375000	570989	32859	1440905	65.96
2002/2003	358099	439247	439729	2229	1239304	-13.99
2003/2004	350790	471945	620665	6836	1450236	17.02
2004/2005	453943	535367	589751	5442	1584503	9.26
2005/2006	190825	712707	534122	3671	1441325	-9.04
2006/2007	267427	759858	414965	2261	1444511	0.22
2007/2008	212957	777364	242238	7466	1240025	-14.16
2008/2009	213775	720675	201462	947	1136859	-8.32
2009/2010	206996	483865	236400	11500	938761	-17.42
Taux croiss moyen	-3.38	11.47	2.84	133	-	0.17
Taux croiss en de 99/2000 -2009/2010	0.56	76.93	-0.49	(0.46)	-	0.56

Source : Statistiques cotonnières des pays visités

L'analyse de l'évolution de la production indique une instabilité dans la croissance annuelle des productions de coton des différents pays. Le taux moyen de croissance de la RCA est typique eu égard aux perturbations connues dans cette filière. Le Bénin enregistre un taux moyen négatif de -338% selon les données fournies par les délégués à l'atelier de restitution des résultats à Dakar. Le cas du Burkina reste très intéressant avec une hausse des taux de croissance avec en moyenne 10% sur les 11 ans de l'analyse. Au Mali le taux moyen de 284% s'explique surtout par les effets des productions importantes avant la réforme du secteur coton. Le graphique suivant présente la tendance de l'évolution de la production du coton.

Graphique 2 : Evolution de la production cotonnière dans les pays visités.



La quantité de coton produite varie en fonction des superficies cultivées et des rendements obtenus. De l'analyse du graphique ci-dessus il ressort que le Mali et le Burkina Faso enregistrent les taux de production les plus élevés. De manière général sur la période de référence les rendements dans l'ensemble des pays ciblés dans le cadre de cette étude varient en dents de scie et ont une tendance à la baisse les quatre dernières années.

La baisse de la production est la résultante d'un ensemble de contraintes liées aux facteurs de production notamment les intrants agricoles le matériel agricole et l'appauvrissement des terres. .

III. Panorama des services agricoles fournis aux producteurs de coton depuis la réforme des secteurs coton

Le présent chapitre traite des différents services fournis aux producteurs de coton suite à la réforme des secteurs cotonniers de l'AOC. Il traite de ce fait des différents services existants, et de leur mode de fourniture en fonction des pays ciblés.

3.1. Alphabétisation fonctionnelle et formation continue des producteurs de coton

Dans les systèmes de production cotonnière, l'alphabétisation est une des fonctions critiques, indispensables pour la promotion et le développement de la culture du coton. Cette fonction était jusque dans les années 1990 entièrement assurée par l'Etat qui en était le principal acteur. Celle-ci, depuis la mise en œuvre des Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) avec la libéralisation des secteurs de l'économie et la promotion du secteur privé, avait été totalement abandonnée par l'Etat sans qu'aucun mécanisme de transfert ne soit mis en place. La conséquence de ce retrait est que le manque d'alphabétisation s'est fait rapidement sentir, à travers une baisse tendancielle du niveau d'instruction des producteurs de coton, avec de plus en plus une insuffisance dans la maîtrise des itinéraires techniques dans la culture du coton. Néanmoins, dans certains Etats, la fonction « alphabétisation » est progressivement restaurée grâce à des projets et programmes ayant des volets « alphabétisation fonctionnelle et formation ». Ces services sont désormais fournis soit, par les privés (ONG et/ou Bureaux d'études) dans le cadre du faire-faire, soit par des producteurs de coton bien formés dits « producteurs spécialisés » en alphabétisation fonctionnelle. Selon le pays producteur de coton, ces services sont différemment fournis, mais le point commun est l'abandon quasi-total de cette fonction après les réformes du secteur. Les analyses spécifiques au niveau pays se présentent comme suit:

- **Au Bénin**

Dans ce pays, le service « alphabétisation fonctionnelle » était fourni par deux structures avec la SONAPRA qui finançait toutes les activités d'alphabétisation et de post – alphabétisation. Le Comité National de Suivi (CNS) s'occupait de la mise en œuvre de ces activités et du transfert des compétences aux producteurs. Cette fonction, avec la libéralisation du secteur coton du Bénin connaît des difficultés de financement et d'exécution. Les producteurs ne bénéficient pratiquement plus de ce service fondamental indispensable pour le développement du secteur coton. Les initiatives d'alphabétisation sont assurées soit par les producteurs de coton, soit par des projets et programmes de recherche/développement.

- **Au Burkina Faso**

La fonction alphabétisation était fournie par l'Etat à travers les Organismes Régionaux de Développement et les Comités Régionaux des Productions Agricoles. Toutes les thématiques liées au développement du système coton étaient enseignées aux producteurs. Depuis la libéralisation du système avec la mise en place des trois sociétés cotonnières (SOFITEX, FASO COTON et SOCOMA), l'alphabétisation ne se fait plus de façon régulière et organisée. Ce sont les Organisations de Producteurs, qui selon les besoins, organisent de rares sessions d'alphabétisation. La formation post- alphabétisation n'est plus assurée.

- **Au Mali**

Avant la réforme du secteur cotonnier malien, l'alphabétisation fonctionnelle et la formation étaient des services fournis par l'Etat à travers la CMDT. Avec la phase de création des associations villageoises (AV), l'alphabétisation était nécessaire et indispensable pour former les équipes de gestion et les équipes techniques villageoises. Il convient de noter que de 1990 à 1994, l'intérêt pour l'alphabétisation avait fléchi et quelques sessions ont été organisées selon les besoins (mise en place des greniers de la prévoyance dans la région de San).

Avec le processus de réforme du secteur coton, l'alphabétisation a été transférée surtout aux structures publiques comme l'ex Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la linguistique appliquée (DNAFLA), devenue le Centre National des Ressources (CNR).

Le constat aujourd'hui est que le service de l'alphabétisation n'est plus assuré par la CMDT et la relève n'est pas assurée correctement. Les *néo-analphabètes* formés au temps de la CMDT, sont de moins en moins présents dans les champs. Plusieurs parmi eux sont appelés à d'autres fonctions notamment au niveau de la politique, de la décentralisation, ou sont partis en retraite agricole.

- **En République Centrafricaine**

L'alphabétisation fonctionnelle était une fonction critique pour le renforcement des capacités des producteurs de coton et pour le transfert de compétences aux producteurs. Ce service était fourni aux producteurs avant le processus de réforme du secteur coton. Le personnel de terrain en matière d'animation était constitué exclusivement de contractuels salariés. L'alternative pour la pérennisation de ce processus a été la formation et la mise en place des

animateurs locaux qui appartiennent à des communautés villageoises. Ils sont appelés à assurer la continuité des actions d'animation après le départ des salariés à la fin du projet. Force est de reconnaître qu'aujourd'hui, ce service n'est pas délivré et qu'il fait l'objet d'une vive demande exprimée par les producteurs.

3.2. Approvisionnement et gestion des intrants & matériels agricoles.

3.2.1. Aperçu de l'utilisation des intrants et du tracteur en Afrique et dans le monde

Dans la plupart des pays africains, les intrants sont utilisés juste pour les filières de rente avec des systèmes de production bien organisés comme le coton et le riz. L'utilisation des intrants pour les filières moins organisées (mil, maïs, sorgho) est aléatoire. La consommation des intrants est variable d'une année à l'autre, suivant la capacité d'achat des producteurs. C'est ainsi qu'en 2005, la consommation d'engrais en Afrique de l'Ouest représentait environ 1 500 000 tonnes d'engrais.

Le Nigeria, avec 600 000 tonnes, absorbe 40% des quantités d'engrais consommés, suivi de la Côte d'Ivoire avec 200 000 tonnes, du Mali avec 185 000 tonnes et du Burkina Faso, 145 000 tonnes. Ceux-ci totalisent environ 35% de la consommation de l'Afrique de l'Ouest. Le Ghana, arrive en quatrième position avec 124 000 tonnes et le Bénin cinquième avec 74 000 tonnes, soit 13%. Les 12% restants sont absorbés par les autres pays de la communauté régionale (CEDEAO, 2007).

A l'exception du Nigeria où l'utilisation d'engrais est fortement encouragée pour le maïs, les principaux pays de la zone (Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire, Ghana et Bénin) privilégient les cultures commerciales telles que le coton (Burkina Faso, Mali, Bénin et Côte d'Ivoire), le cacao (Ghana, Côte d'Ivoire) et, dans une moindre mesure, le riz (Mali et Sénégal).

Cependant, bien que la consommation d'engrais en Afrique de l'Ouest ait été multipliée par 5, passant de 0,8kg/actif agricole à 3,9kg/actif agricole entre 1970 et 2000, elle reste 10 fois inférieure à la moyenne mondiale.

Au stade actuel, l'Afrique de l'Ouest représente moins de 0,5% du marché international des engrais. Les retards de paiement, l'absence fréquente de garanties de paiement, la faible diversification des formules d'engrais, la longueur et la lourdeur des procédures d'achat contribuent à rendre le marché ouest africain très peu attractif pour les fournisseurs internationaux.

Concernant le tracteur, la disponibilité dans la sous région a évolué de 0,1 tracteur/1 000 actifs agricoles à 0,4 tracteur/1 000 actifs agricoles entre 1970 et 2000 (FAO, 2002).

L'offre en intrants et matériels agricoles est dominée par les importations. Dans plusieurs pays, il existe de petites initiatives de production et de fabrication des intrants et équipements. Au Nigéria, on dénombre environ 22 usines de mélange et 2 usines de granulation produisant 1.000.000 de tonnes/an. Le Togo abrite la société SOTAGRI qui a une capacité de près de 50.000 tonnes/an, la Côte d'Ivoire avec YARA (450 000 tonnes/an) et STEPC (200 000 tonnes/an). Au Sénégal, on a la société SENCHIM avec une capacité de 250.000 tonnes/an. Le CIPAM au Burkina Faso dispose d'une capacité de production estimée à 250 000 tonnes/an. Pour le Mali, on peut citer TOGUNA-Industries avec une capacité de près de 200.000 tonnes/an et l'usine de tracteurs de Samanko qui produit au moins 100 tracteurs par an. Pour ces unités industrielles, l'inconvénient majeur est qu'elles ne fonctionnent pas toute l'année au maximum de leurs capacités de production. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la consommation des engrais dans le monde.

Tableau 4 : Utilisation des engrais et tracteurs par actifs agricoles

	Engrais (kg/actif agricole)		Tracteur (tracteur/1000 actifs agricole)	
	1970	2000	1970	2000
Afrique	6,1	8,7	1,3	1,2
Asie	8,2	37,1	0,5	4,1
Europe	281,0	362,8	68,6	177,2
Amérique Latine et Caraïbe	23,7	113,7	5,2	16,3
Amérique du Nord	1430,2	2995,0	513,6	762,0
Afrique de l'Ouest	0,8	3,9	0,1	0,4
Monde	34,7	52,5	8,1	10,5

Source: FAO, 2006

En terme relatif, les ratios de l'Afrique de l'Ouest sont importants mais restent faibles en terme absolu. Cela indique que de gros efforts devraient être entrepris pour améliorer les ratios des engrais par actif agricole et les ratios des tracteurs par actif agricole. Les quantités d'engrais par hectare sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Quantité d'engrais appliqués par hectare arable en Afrique de l'Ouest et d'autres régions du monde (Kg/Ha)

	1970	1980	1985	1990	1995	1999	2000	2001	2002	Moyenne
Benin	5	1	8	7	22	33	19	16	25	15
Burkina Faso	0	2	4	7	7	13	9	0	0	5
Côte d'Ivoire	12	29	21	16	27	24	23	23	37	24
Guinée-Bissau	-	1	-	2	1	2	8	8	8	4
Mali	3	8	10	7	13	15	9	9	9	9
Sénégal	3	8	8	5	7	17	17	13	14	10
Togo	0	1	5	6	8	8	8	8	7	6
Gambie	2	13	25	4	5	7	4	4	3	7
Ghana	2	7	7	5	4	6	3	9	9	6
Guinée	4	0	1	2	7	4	4	4	4	3
Nigeria	0	6	8	14	6	6	7	8	6	7
CEDEAO	3	6	8	6	9	10	8	8	9	7
AFRIQUE	11	20	22	22	19	22	21	22	23	20
Asie	28.2	73.2	87	122.2	147.4	160.9	151.6	151.6	159.1	120
Amérique latine	25.2	58.8	56.9	59.1	59.3	76.9	83.3	86.4	89.3	66
Monde	52.5	86.9	93.7	99	93.2	100.8	96.8	98.3	100.8	91
Taux croissants CEDEAO en %		100	33	-25	50	11	-20	0	13	20
Taux croissants Afrique en %		82	10	0	-14	16	-5	5	5	12
Taux croissants Monde en %		66	8	6	-6	8	-4	2	3	10

Source : Données de la FAO (FAOSTAT)

De ce tableau, il ressort, pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, pris individuellement, que la Côte d'Ivoire est le plus gros consommateur d'engrais avec une moyenne de 24Kg/ha. Cette consommation est légèrement supérieure à la consommation Africaine qui est de 20kg/Ha. Le Bénin se place après la Côte d'Ivoire avec 15Kg/ha.

Avant la libéralisation, les engrais, pesticides, semences et matériels agricoles étaient fournis aux agriculteurs, généralement sous forme de « crédits de campagne » par les agences d'Etat ou coopératives « officielles ». Les producteurs remboursaient le coût des intrants et matériels agricoles après la vente de la récolte. Ce système a été graduellement supprimé par les programmes d'ajustement en Afrique Sub-saharienne.

Aujourd'hui, la relève est assurée tant bien que mal par le secteur privé qui prend une place active dans l'approvisionnement des agriculteurs en intrants et matériels agricoles. Toutefois, force est de reconnaître que dans la plupart des pays africains, les négociants du secteur privé, du fait des risques inhérents aux activités de production agricoles, sont peu disposés à fournir aux agriculteurs, les intrants nécessaires à la production. D'où les difficultés d'accès des producteurs aux intrants.

L'intensification tant souhaitée par les pouvoirs publics n'est pas à l'ordre du jour. Celle-ci est pourtant indispensable au regard de l'évolution de la population et des besoins de consommation. En effet, dans la sous région, en 2005, un agriculteur nourrissait 1,7 personne, tandis qu'à l'horizon 2025, un agriculteur devra nourrir 2,25 personnes avec une population qui serait de l'ordre de 140 millions d'habitants de plus par rapport à celle de 2005 (FAO, 2005). Pour nourrir cette population, il faut nécessairement augmenter la production agricole en évitant les pratiques agricoles extensives utilisées depuis une cinquantaine d'années dans la sous- région. L'intensification reste donc l'une des alternatives viables pour améliorer le niveau de production et nourrir une population en constante augmentation.

Dans plusieurs pays, il existe des initiatives de production d'intrants et d'équipements agricoles non exploitées.

Ainsi, la CEDEAO dans son document de stratégie d'approvisionnement envisage entre autres, une Centrale Régionale d'Achat qui sera une solution au renchérissement du prix des engrais. Ce mode d'approvisionnement alternatif passe par le renforcement des capacités en matière d'achat et de négociation au niveau des différents acteurs. Une autre solution consiste à soutenir les unités de fabrication de matériels et d'intrants agricoles dans la sous-région.

Ainsi, l'intégration des économies des pays de la sous région reste une solution crédible à l'approvisionnement des producteurs en intrants et matériels agricoles. Au niveau des pays visités, on note :

- **Au Bénin**

L'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles se fait à travers des appels d'offres. Cette fonction était co-gérée par la SONAPRA et un comité interministériel. La SONAPRA était chargée de :

- Centraliser les besoins transmis par les CARDER ;
- Négocier les crédits bancaires ;
- Lancer les appels d'offres auprès des fournisseurs ;
- Commander les quantités nécessaires après le quitus du Comité interministériel ;
- Mettre les intrants à la disposition des CARDER.

Les CARDER intervenaient au niveau des étapes ci – après :

- Collecte des données de base et des besoins des producteurs;
- Réception, stockage et mise en place auprès des GV;
- Récupération du crédit et reversement à la SONAPRA.

Le Comité interministériel procédait au choix du distributeur, à la réception des intrants et au contrôle de la qualité, conformément au cahier des charges. La présidence du comité interministériel était assurée par l'Unité Recherche Coton Fibre (RCF) de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB).

Dans ce schéma, il apparaît clairement que les OP n'avaient pas de responsabilité réelle et leur rôle se limitait à la réception des intrants que leur livraient les CARDER, et au remboursement du crédit après la commercialisation de la récolte.

Les mises en place étaient effectuées par des transporteurs privés sous le contrôle de la SONAPRA.

Il faut noter que depuis la réforme du secteur coton, cette fonction est assurée par l'interprofession avec l'implication des producteurs de coton dans tout le processus d'approvisionnement.

- **Au Burkina Faso**

L'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles au Burkina Faso, se fait également par appels d'offres. Cet approvisionnement qui était assuré par l'Etat et la SOFITEX se fait depuis la réforme, (avec la mise en place des 3 sociétés) à travers l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB) avec l'appui des sociétés cotonnières, notamment la SOFITEX qui assure plus de 80% des importations d'engrais consommés dans le secteur. Il existe néanmoins des réseaux de distributeurs locaux qui satisfont des besoins spécifiques. La plupart d'entre eux sont installés à Bobo Dioulasso et sont affiliés à des groupes multinationaux ou locaux.

La SOFITEX fournit la moitié des intrants à crédit, remboursé à la commercialisation du coton. Elle livre les intrants aux GPC, établit les factures et les transmet à la CNCA qui est chargée de régler la Sofitex et d'ouvrir un compte de crédit en faveur des GPC bénéficiaires. Elle récupère ensuite les sommes qui lui sont dues lors de commercialisation. L'approvisionnement des producteurs en intrants par la Sofitex fonctionne relativement bien. Le prix de cession est relativement abordable. Une certaine quantité des intrants est financée par la CNCA (devenue BAC-B) sous forme de « crédit de campagne ».

Le dispositif alternatif de transfert de la fonction d'approvisionnement tarde à être effectif. Elle pourrait être confiée aux producteurs (UNPCB) ou à un organisme du type CSPR au Bénin, ou encore à une Centrale d'Approvisionnement, constituée par exemple de la SOFITEX, des producteurs et des fournisseurs.

L'inquiétude majeure des distributeurs d'intrants porte sur la garantie de paiement de l'UNPCB, car cette organisation manque de ressources propres et donc d'une surface financière large pour faire face à de telles opérations qui nécessitent de gros crédits. De plus, auparavant l'UNPCB n'a pas assuré un réel suivi du crédit accordé aux GPC. Elle est donc à ce jour débiteur envers la BAC-B, qui est dans l'incapacité de recouvrer ses créances, faute de pièces justificatives.

- **Au Mali**

Au Mali, l'approvisionnement et le financement des intrants constituent un axe majeur de la politique d'amélioration des systèmes de production et d'intensification agricole.

Ils font intervenir non seulement les Organisations Paysannes (OP), mais aussi les exploitants agricoles pris individuellement.

En amont du processus d'approvisionnement, il y'a les opérateurs d'intrants avec à leur tête les multinationales qui sont relayées par les Distributeurs – importateurs, les Grossistes et les Détaillants.

Les institutions multinationales ou bilatérales font surtout des dons au pays ou des livraisons en termes marchands que les pays peuvent vendre à coûts réduits en vue de réguler le marché. On évoque généralement comme acteur actif le KR2 (Kennedy Run 2), et les Organisations non gouvernementales. Le système d'approvisionnement et de gestion des intrants en zone cotonnière a fait ressortir les dysfonctionnements suivants :

- le non règlement des traites avalisées qui sont en possession des fournisseurs;
- l'absence de l'aval de la BNDA aux soumissionnaires (caution de soumission aux fournisseurs);
- les négociations pour la baisse des prix, à la demande de la Commission interministérielle;
- la reconduction de traites non avalisées et non escomptables;
- le non paiement de 2,9 milliards de F CFA dus aux producteurs au titre de l'achat du coton graine pour la campagne 2007/2008 ;
- l'existence d'un important stock report d'intrants agricoles, pour non réalisation du plan de campagne 2007/2008.

Le transfert des activités économiques et des services aux exploitants agricoles organisés en groupements, est une constante de toutes les politiques agricoles du pays et, en particulier de la Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC) adoptée par le Conseil des Ministres en ses sessions du 06 juin et du 03 octobre 2001.

Le mécanisme de financement des intrants de la filière coton intéresse aussi bien les exploitants agricoles et leurs Organisations, que les fournisseurs privés. L'approvisionnement se fait par appels d'offres organisés par la CMDT et/ou l'UN-SCPC.

Les appels d'offres et les consultations en vigueur dans ces zones sont entachés de diverses inefficiences et d'un manque de transparence. En somme, l'absence d'incitation (règlement, Statuts...etc.) et de spécialisation profitables aux opérateurs d'intrants agricoles (Importateurs- Distributeurs, Grossistes, Détaillants...etc.), ainsi que de cadres de concertations entre producteurs, fournisseurs et institutions financières, constituent de réelles contraintes institutionnelles pour le développement de ce secteur vital.

Le transfert s'est effectué tant bien que mal avec des insuffisances dues notamment, à la complexité du système et au déficit de maîtrise des procédures d'octroi par les producteurs, à l'insuffisance de moyens matériels, techniques, financiers et de ressources humaines qualifiées, et au manque de statut juridique des Syndicats cotonniers. Le processus de réorganisation des producteurs s'est poursuivi avec la mise en place des sociétés coopératives des producteurs de coton (SCPC) au niveau des villages, avec un premier regroupement au niveau des communes avec l'union communale des sociétés coopératives des producteurs de coton (UC-SCPC), l'union secteur, l'union régionale jusqu'à l'Union Nationale des sociétés coopératives des producteurs de coton (UN-SCPC).

La création de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SCPC), en mars 2007, a comblé le déficit de statut des Syndicats pour assurer la fonction d'approvisionnement en intrants.

Les solutions aux contraintes et dysfonctionnements auxquels l'approvisionnement et le financement des intrants du secteur agricole sont confrontés passent par :

- la nécessaire implication de l'Etat dans le processus, pour réguler et assurer une mise à disposition rapide et efficace des intrants ;
- l'élaboration d'un schéma pluriel d'approvisionnement et de financement des intrants agricoles qui prendra en compte la spécificité des différentes filières et des zones;

- la centralisation des besoins par les interprofessions et les OP, éligibles ou non, pour bénéficier des économies d'échelles ;
- la prise en compte dans le processus d'approvisionnement et de financement des intrants agricoles, des soutiens et garanties du Fonds National de Développement Agricole (FNDA), des dons KR2 et de divers crédits marchands.

- **En République Centrafricaine**

L'une des attributions de l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) est de promouvoir l'approvisionnement du monde rural en moyens de production. Dans ce cadre, des actions sont conduites pour faciliter l'accès en matériels agricoles (pièces de rechange des équipements pour la culture attelée, petits outillages agricoles) et en semences par les producteurs.

L'approche consiste à améliorer l'environnement technique des producteurs en favorisant l'accroissement d'une offre locale de petits matériels agricoles, de pièces d'usure pour l'entretien du matériel de cultures attelées et de services vétérinaires.

En parallèle, des actions sont menées pour faciliter l'accès des producteurs à ces nouveaux services. Les difficultés de fonctionnement de l'ACDA faute de ressources suffisantes n'ont pas permis de consolider les acquis, étendre les interventions et développer des actions complémentaires² pour plus d'efficacité. La crise de la filière coton à partir de 1998 a entraîné une baisse des revenus des producteurs de coton qui sont les principaux utilisateurs d'attelage de bovins. Aussi ont-ils perdu des animaux avec les pillages occasionnés par le banditisme (coupeurs de route) et les conflits militaires-politiques. Dans ces conditions, les activités de production de pièces d'usure et de maintenance des charrues et charrettes sont en chute libre. Dans l'hypothèse de la reprise des activités agricoles et d'une relance de la culture attelée, le rôle de l'ACDA serait d'assurer la réintroduction et le développement d'un programme de motorisation de la culture cotonnière basé sur l'utilisation en commun de tracteurs, compte tenu des résultats mitigés des expériences passées aussi bien en RCA que dans les autres pays africains producteurs de coton.

² Notamment la formation des AVL ; la mise en place d'un système de crédit approprié, etc.

3.2.2. Service de la mécanisation et motorisation agricole dans les zones cotonnières

Pour apprécier le niveau d'utilisation du matériel agricole, le nombre de tracteurs utilisés par pays a été pris comme indicateur. Le tableau ci après présente le nombre de tracteurs par pays avec le taux de croissance en pourcentage des tracteurs au niveau sous-régional.

Tableau 6: Evolution de l'utilisation du tracteur dans les pays de l'Afrique de l'Ouest

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Moyen ne
Bénin	182	185	185	185	185	185	185	185	185	185	185
Burkina Faso	3850	4500	5100	5800	6500	7000	7500	8080	8500	8800	6563
Cote Ivoire	7600	8250	8400	8981	9000	9100	9200	9280	9350	9400	8856
Ghana	3570	3570	3570	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3591
Guinée	4623	5006	5388	5400	5500	5520	5550	5560	5570	5570	5369
Liberia	325	325	325	325	325	325	325	325	325	325	325
Mali	2150	20000	1885	1750	1712	678	700	743	1250	1300	3217
Niger	130	128	128	128	128	128	150	150	150	150	137
Nigeria	20006	20006	20006	20006	21000	22000	23000	23000	23999	34800	22782
Sénégal	580	600	700	700	700	754	828	850	933	959	760
Sera Leone	81	81	82	82	82	85	85	85	90	100	85
Togo	170	170	175	175	175	175	175	175	175	175	174
Total	45265	64820	47944	49133	50909	51553	53302	54038	56133	67371	54047
Taux crois sance en %	-	43	-26	2	4	1	3	1	4	20	6

Source : Données de la FAO (FAOSTAT)

Le taux de croissance moyen des tracteurs dans la sous région est de 6%. Le nombre de tracteurs par pays est un indicateur qui est fonction de la superficie totale cultivée dans chaque pays. La consommation en intrants et matériels agricoles, ne peut être importante qu'à condition que leur utilisation soit rentable et prise en compte comme élément de la chaîne de valeur dans la production agricole. Le processus d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles est structuré comme suit :

- **Au Bénin**

La mécanisation et la motorisation agricole au Bénin comme dans tous les pays producteurs de coton, constituent des secteurs vitaux de la filière cotonnière depuis le labour des parcelles jusqu'au transport du coton graine.

Ces fonctions qui étaient, avant la réforme, assurée par les services techniques de l'Etat et la société cotonnière, ont été transférées aux producteurs de coton à travers leurs faitières.

Ces services sont donc fournis par les producteurs avec l'appui technique des sociétés cotonnières.

- **Au Burkina Faso**

L'approvisionnement des producteurs en matériels agricoles était assuré par l'Etat, la SOFITEX et l'UNPCB avant la réforme. Depuis 2004, cela se fait sans une intervention directe de l'Etat. L'approvisionnement incombe désormais à l'UNPCB qui s'en occupe avec l'appui technique des sociétés cotonnières que sont la SOFITEX, FASO COTON et SOCOMA. L'attribution des marchés s'effectue dans le cadre d'un appel d'offres restreint à l'endroit des fournisseurs de matériels et d'équipements agricoles.

- **Au Mali**

Le matériel et l'équipement agricole sont entièrement à la charge des producteurs soit individuellement, soit à travers les organisations paysannes et notamment les Coopératives des Producteurs de Coton. Il faut aussi noter que la CMDT a formé et installé des associations de forgerons pour la fabrication et la vente du matériel et équipement agricoles. Ce sont ces forgerons qui aujourd'hui, approvisionnent environ 80% du marché agricole, les 20% de la demande étant couverte grâce aux importations commerciales.

- **En Centrafrique**

La traction animale est liée à la culture cotonnière par un jeu d'interdépendances étroites. En effet, les revenus saisonniers du coton offrent une opportunité d'investir dans l'équipement, et la « contractualisation » de la production offre la possibilité d'obtenir un crédit. Ainsi, la culture cotonnière, exigeante en techniques culturales, valorise bien la culture attelée.

Cette synergie se traduit par un développement complémentaire de la traction animale et de la production cotonnière : la culture attelée induit une augmentation des surfaces, d'où les revenus supplémentaires. Elle permet la préparation rapide du sol et facilite les semis à bonne date, d'où une augmentation de la production. Le sarclage mécanique permet d'économiser également en réduisant le coût de la main d'œuvre quand les parcelles sont dessouchées.

Outre son effet direct sur la production, la traction animale est aussi créatrice de valeur ajoutée dans les domaines du transport des personnes (déplacements), du transport des produits agricoles (vente sur les marchés) et des tâches domestiques (corvées d'eau).

L'approvisionnement en matériels et équipements agricoles est toujours assuré par l'Etat à travers l'ACDA, qui en assure la mise en place auprès des producteurs.

3.3. Accès des producteurs de coton au crédit agricole

D'une manière générale en Afrique, dans les années 1980, le financement du secteur agricole et particulièrement le secteur coton était assuré à travers le système bancaire formel (banque de développement agricole, puis banques commerciales) et les emprunts publics contractés par l'Etat au profit des Organismes de Développement Rural (ODR), pour l'organisation de la production et de la commercialisation des produits agricoles. L'échec de ce système est dû à de multiples facteurs (dispersion rurale, analphabétisme, aléas climatiques et hydriques, faible niveau de structuration des organisations paysannes, complexité d'intervention du secteur formel, etc.). De cette inadéquation entre l'offre et la demande de crédit en milieu rural ont émergés la micro-finance avec les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui ont au fil des années changé le paysage financier en milieu rural. De nos jours, le financement du secteur est assuré par le système bancaire classique, les SFD et les projets/programmes.

- **Au Bénin**

Le crédit agricole au Bénin en général, et celui des intrants agricoles en particulier était géré essentiellement par la SONAPRA en collaboration avec les CARDER. La SONAPRA procédait au recensement des besoins, à l'octroi du crédit et au recouvrement, après le paiement du prix du coton. Le crédit était accordé aux GV sur la base de la caution solidaire. Cette modalité d'octroi du crédit agricole sera source de conflits au sein des GV car, le crédit étant remboursé sur la caution solidaire, les producteurs à jour devaient supporter les impayés des autres.

La disponibilité du crédit agricole reste une préoccupation des autorités. Le risque encouru dans la culture du coton, n'encourage pas les banques à investir dans le secteur, surtout avec la conduite de la libéralisation. Il n'existe pas de Banques spécialisées en crédit agricole au Bénin. Il s'agit plutôt d'Institutions de Micro-Finances qui interviennent dans le financement du secteur agricole. Pour faciliter l'accès des producteurs aux crédits agricoles, cette fonction doit être confiée à l'interprofession.

- **Au Burkina Faso**

Avant la réforme du secteur coton, le financement (octroie de crédits) pour l'achat des intrants et du coton graine se faisait par la Sofitex, à hauteur de 60 à 70% des besoins en crédit et la CNCA avec 30 à 40% des besoins en intrants agricoles.

Avec la réforme, c'est la Sofitex qui, par appels d'offres ouverts ou restreints organise l'approvisionnement à travers des achats groupés d'intrants pour l'ensemble des zones cotonnières.

La CNCA continue à soutenir le financement du crédit agricole. Concernant le secteur coton, l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB) a la charge de cette fonction.

- **Au Mali**

Le schéma de financement des intrants agricoles par la BNDA revêt deux aspects :

- Le financement de fournisseurs privés pour l'importation d'intrants agricoles ;
- Le financement des organisations paysannes pour l'acquisition de ces intrants.

1) Le financement des fournisseurs privés (en amont)

Au début de la campagne agricole, des appels d'offres sont organisés pour l'attribution des marchés de fournitures d'intrants agricoles. Ces appels d'offres sont organisés par les organisations paysannes qui se regroupent pour lancer une commande commune auprès d'un fournisseur choisi d'un commun accord afin de pouvoir bénéficier de meilleures conditions d'achat. Pour soumissionner aux différents appels d'offres, les fournisseurs privés doivent déposer des cautions bancaires de soumission et de bonne exécution.

Pour les opérations d'importations, les fournisseurs étrangers exigent des traites avalisées par une banque ou l'ouverture de crédits documentaires. C'est pourquoi, chaque fournisseur privé sollicite de sa banque la mise en place d'une ligne de financement portant sur les plafonds d'engagement par signature, de découvert ou d'escompte de traites.

Les fournisseurs privés sélectionnés par les banques doivent disposer des moyens humains et logistiques pour l'exécution correcte des différents marchés dont ils sont adjudicataires. Ils doivent entretenir de bonnes relations avec les banques à travers le dénouement sans incident des concours précédents et la domiciliation dans les livres des banques, de l'ensemble des recettes issues de la commercialisation des intrants. Ils doivent de même avoir une bonne connaissance du marché des intrants et entretenir de très bonnes relations commerciales avec leurs fournisseurs étrangers.

2) Le financement des producteurs pour l'acquisition des intrants (en aval)

Les intrants importés par les fournisseurs privés sont placés au niveau des organisations paysannes. Pour permettre à celles-ci de payer les intrants placés, la BNDA leur accorde des « crédits intrants » à travers deux schémas de financement :

- **Le financement en faveurs des organisations paysannes**

La politique de distribution de crédits de la BNDA en faveur des organisations paysannes est fondée sur le financement des programmes et projets faisant ressortir un intérêt économique réel et une rentabilité suffisante pour que les charges de remboursement soient supportables pour l'emprunteur. Les principaux critères de sélection des O.P ressortent comme suit :

- ✓ L'O.P doit être reconnue par un organisme d'encadrement ayant accepté de signer un protocole d'accord de collaboration avec la BNDA,
- ✓ La demande de crédit exprimée par l'organisation paysanne (OP) doit être l'expression de la volonté de tout le village. C'est pourquoi, la demande de crédits doit être accompagnée du procès verbal de l'assemblée générale de l'OP ayant approuvé la demande,
- ✓ les membres de l'OP doivent accepter de donner leur caution solidaire et indivisible pour le remboursement du crédit,
- ✓ L'OP doit être à jour quant à ses engagements vis à vis de la BNDA et des autres institutions de financement,
- ✓ L'OP doit avoir de bonnes relations avec la BNDA,
- ✓ Les ressources de l'OP doivent être suffisantes pour couvrir toutes les échéances des prêts contractés auprès de la BNDA et des autres institutions de financement,
- ✓ L'OP doit s'engager à domicilier ses recettes à la BNDA.

- **Le refinancement des SFD**

Les systèmes financiers décentralisés d'épargne et de crédit sont des institutions fondées sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de leurs membres et de consentir des crédits. Ces structures ont une implantation locale, bénéficiant d'une très grande commodité d'intervention et proche de leurs clients.

La BNDA s'est fixée comme objectif d'appuyer la consolidation et le développement des réseaux de systèmes financiers décentralisés par :

- ✓ l'offre de conditions favorables de rémunération des dépôts ;
- ✓ le refinancement des systèmes financiers décentralisés afin de leur permettre d'accroître leurs moyens d'intervention à des conditions avantageuses ;
- ✓ l'appui à la formation des gestionnaires et des membres ;
- ✓ la mise en place de services et produits adaptés aux besoins ;
- ✓ l'appui en matériel et en service dans le traitement de l'information.

- **Le refinancement des SFD par la BNDA se fait à travers deux schémas :**

- **Le refinancement ordinaire**

Par souci de proximité avec sa clientèle, le réseau des représentations de la BNDA est présent sur l'ensemble du territoire national. Ce réseau est le plus important de toutes les banques installées au Mali.

Néanmoins, il est impossible pour la banque d'être présente partout car chaque représentation doit dégager une rentabilité minimale par la distribution de crédits adéquats, la facturation de services bancaires et surtout, la maîtrise de son coût d'intermédiation.

Dès lors, la collaboration de la BNDA avec les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), constitue un des axes prioritaires de la politique d'intervention de la banque, car elle contribue à l'accès aux services financiers de base pour le plus grand nombre de producteurs et à la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de ce refinancement, les crédits mis en place par la BNDA servent à financer les activités ordinaires des SFD. Ces activités concernent essentiellement l'acquisition des intrants et équipements, la couverture des frais de repiquage et de labour, la commercialisation de la production et les activités de diversification (maraîchage, petit commerce, embouche paysanne).

- **Le refinancement affecté**

Dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec un partenaire, la BNDA peut mettre une ligne de crédits en faveur d'un SFD pour le financement d'une activité ciblée. C'est le cas du refinancement du paiement anticipé dans le cadre des activités de FASO JIGI/PACCEM.

En effet, le paiement anticipé est un système de crédit individuel, accordé aux paysans adhérant à FASO JIGI qui est une fédération de coopératives supervisée par le Projet PACCEM. Ce crédit est accordé aux paysans qui s'engagent à céder leurs excédents céréaliers à FASO JIGI. Son montant est estimé à 60% de la valeur de l'excédent commercialisable du paysan. Ainsi, au début de chaque campagne, FASO JIGI à travers le PACCEM, prend contact avec les SFD pour solliciter un financement destiné à couvrir le coût de production des paysans sélectionnés par un Comité Technique Villageois (C.T.V), suivant un minimum de critères ci- après cités:

- Le paysan doit être sérieux et honnête (appréciation du CTV) ;
- Le paysan doit être à jour dans ses engagements vis à vis du groupement villageois, de FASO JIGI et des institutions financières ;

- L'activité agricole du paysan doit être excédentaire ; l'excédent céréalier du paysan est estimé à partir du plan de campagne agricole faisant ressortir la superficie emblavée et le rendement sur les trois dernières campagnes ;
- l'auto – consommation.

Les dossiers des paysans sélectionnés par les différents C.T.V sont ensuite soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de FASO JIGI.

Le paiement anticipé, destiné à financer la production, est donc couvert par les SFD à partir d'une ligne de refinancement affecté, mise en place par la BNDA.

Au moment de la commercialisation des récoltes, la BNDA met en place un crédit de stockage qui est débloqué au fur et à mesure de la constitution des stocks de céréales, afin de permettre à FASO JIGI d'acheter la production de ses membres.

Le règlement des paysans se fait sur leur compte et permet donc le remboursement des paiements anticipés mis en place par les SFD.

Le principe de la caution solidaire est remis en cause en milieu rural. Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires pour :

- 1) que la caution solidaire et la domiciliation des recettes soient les seules garanties dont disposent les producteurs,
- 2) développer des fonds de garantie villageois afin de donner une assise financière à la caution solidaire,
- 3) mettre en place un système de domiciliation bancaire des recettes tirées des activités menées par les producteurs,
- 4) mener une réflexion sur la constitution d'un fonds de gestion des calamités naturelles,
- 5) développer des fonds d'épargne pour la réalisation de projets collectifs dans les zones rurales,
- 6) organiser très rapidement la mise en place et le suivi de la comptabilité villageoise.

Par ailleurs, il est à noter qu'un système viable de financement des filières agricoles reste toujours subordonné aux facteurs suivants :

- La pluviométrie et l'hydrologie,
- L'encadrement technique, le conseil rural et la formation des ruraux,
- L'approvisionnement approprié et maîtrisé des producteurs en intrants agricoles,
- L'organisation de la commercialisation et la multiplication des débouchés,
- La solidité des organisations paysannes et leur participation aux instances d'orientation et de décisions.

Lorsque ces questions trouveront des solutions, le financement pourra être un puissant moyen et un accélérateur du développement en milieu rural.

- **En Centrafrique**

Le volet crédit devant faciliter l'accès des producteurs aux moyens de production n'a pas été conduit de manière uniforme sur l'ensemble des zones cotonnières de la RCA. Depuis plus de dix ans aucun programme ambitieux d'appui à l'acquisition de matériel agricole n'a été mis en place. Seul le crédit de campagne destiné à l'acquisition des intrants pour la culture cotonnière existe actuellement. Il passe par les banques privées et est accordé à un taux d'intérêt élevé.

Au niveau des producteurs, des initiatives ont été développées sur la base des ristournes. Cela consiste à octroyer des crédits aux membres, pour diverses opérations culturales ainsi qu'à la distribution à crédit des petits outillages. Cependant, cet élan a été brisé par les arriérés de paiement du prix du coton et des ristournes non reversées des dernières campagnes cotonnières. Seules quelques organisations continuent d'offrir ce type de services en l'absence des opérateurs indiqués.

3.4. Vulgarisation agricole (Appui/conseil et organisation des producteurs de coton)

- **Au Bénin**

Depuis que les CARDER ont abandonné toutes les activités à caractère commercial au profit du secteur privé, ils se sont recentrés sur la diffusion des techniques de production agricoles, les conseils aux OP et la formation des membres. Mais dans la réalité, les CARDER devenus en 2004 Centres régionaux pour la promotion agricole (CeRPA) n'arrivaient plus à accomplir ces tâches de manière satisfaisante, en raison de l'insuffisance des ressources humaines et financières à leur disposition.

Lorsqu'en 2001, la gestion interprofessionnelle est devenue opérationnelle, la vulgarisation agricole est passée aux mains de l'AIC. Ainsi de 2001 à 2006, le conseil et la vulgarisation agricole ont été assurés par des agents recrutés par l'AIC (485 agents dont des ingénieurs agronomes, des cadres moyens et des agents de terrain).

Cependant, en 2006/2007, le montant de la contribution financière des fonctions critiques est descendu à 5 FCFA par kilogramme de coton graine commercialisé. L'AIC ne pouvant plus financer toutes les fonctions critiques, demanda alors à l'Etat de participer pour assurer la vulgarisation agricole au niveau des producteurs de coton.

Ainsi, lors de la campagne 2007/2008, l'Etat a recruté 2 000 agents (plus nombreux que les besoins réels de l'AIC).

Parmi ces agents, seuls 800 servent effectivement dans les communes et s'occupent essentiellement du coton. Par ailleurs, le profil de ces nouveaux agents n'est pas du tout adapté à la vulgarisation dans le secteur cotonnier. Ils sont pour la plupart des généralistes et ne maîtrisent pas la culture du coton. On leur reprochait également de ne pas assurer le suivi des producteurs au niveau des champs et de manifester un «esprit de fonctionnaire». C'est pourquoi, durant la dernière campagne (2009/2010), l'AIC a établi des contrats de performance entre certains de ces agents et des communes, contrats assortis d'objectifs clairs et de résultats précis en matière de rendements et productions. Dans le cadre de ce contrat, le Responsable Centre Communal pour la Promotion Agricole (RCPA) est responsable du niveau central de la commune et le Conseiller en Production Végétale (CPV) s'occupe de la vulgarisation au niveau village. En contre partie, l'AIC paye des primes à ces agents et les appuie aussi en carburant. Elle assure également leur formation, le recyclage et le suivi, afin de les rendre plus efficaces sur le terrain.

L'AIC compte étendre ce type de contrat durant la prochaine campagne (2010/2011) à un plus grand nombre de CPV, qu'ils soient de l'Etat ou de l'AIC, en vue d'une application correcte des itinéraires techniques et une amélioration de la gestion des intrants, toute chose permettant selon elle, d'accroître considérablement la production du coton.

En plus du Programme d'Appui à la filière Coton du Bénin (PAFCB), d'autres projets interviennent en faveur des producteurs de coton pour renforcer leurs capacités techniques de production et leurs capacités d'organisation individuelle (au niveau de l'exploitation) et collective (au niveau de l'OP). Il s'agit par exemple, du Programme de Renforcement des Organisations de Producteurs de Coton (PROCOTON), exécuté par la SNV et l'Association Nationale des Producteurs de Coton (ANPC) sur financement de l'Ambassade des Pays – Bas et du PADIP, financé par l'AFD.

Le PROCOTON a démarré en 2008 pour une durée de cinq ans (5 ans) et son postulat est que les services aux producteurs doivent être pilotés par les producteurs eux – mêmes en partant du levier de renforcement de leurs capacités.

- **Au Burkina Faso**

Avant la réforme la vulgarisation agricole était assurée par l'Etat grâce au truchement de ses différents services techniques (ORD, CRPA, DRAHRH). Depuis 2004, date de la libéralisation de la filière cotonnière Burkinabè, le service de vulgarisation est assuré à travers la collaboration Etat/Sofitex/FASO COTON/SOCOMA.

- **L'appui technique au développement de la culture cotonnière** ; le pays est divisé en 8 régions cotonnières et 18 zones de production ; le dispositif d'encadrement de la SOFITEX s'articule autour de 8 Chefs de région, 120 Correspondants Coton (CC) et 300 Agents Techniques Coton (ATC). Les CC et les ATC travaillent directement au contact des populations concernées.
- **L'appui conseil auprès des producteurs de coton** : estimation par les GPC des besoins en intrants avant transmission à la SOFITEX. La prise en charge financière des conseillers de gestion est assurée par les GPC.
- **L'organisation de la collecte du coton-graine, en relation étroite avec la SOFITEX** : relais d'informations auprès des producteurs membres des GPC, organisation matérielle du marché et des différentes opérations d'achat, à l'exception du classement de la fibre du coton (en fonction de la qualité) effectué par la SOFITEX.

- **Au Mali**

L'organisation des producteurs en AV date de la fin des années 70. A l'origine, le modèle « Association Villageoise » est une proposition pré-coopérative organisée autour des fonctions de base de la filière cotonnière. Il s'agissait de transférer aux groupements de producteurs la responsabilité des fonctions suivantes :

- Le recensement des intentions de culture auprès des exploitants ;
- La gestion des stocks d'intrants et du crédit agricole au niveau du village ;
- L'organisation de la pesée et le paiement du coton au niveau des centres d'achat villageois.

Elle a donc pour objectif fondamental le transfert de compétences aux paysans.

Sur les 5 306 villages encadrés par la CMDT, 3 016 sont aujourd'hui touchés par les activités, soit 70% des villages qui produisent à eux seuls 94% du coton graine.

Les AV sont régulièrement suivis et évalués par la CMDT. Une grille de notation, basée sur la gestion, l'alphabétisation, la cohésion, le niveau de production, entre autres, permet de les classer en trois catégories (bonnes, moyennes ou mauvaises).

- Les AV dites « bonnes » pour cette présente campagne sont au nombre de 1 272 soit 42% de l'effectif ;
- Les AV qualifiées de « moyennes » représentent 43% de l'ensemble des AV.
- Au niveau général, 85% des AV sont « satisfaisantes » et 15% n'ont pas été bien « appréciées ».

- En alphabétisation, on note une bonne participation des AV aux sessions intensives. Mais le taux de réussite en groupe I, représentant les auditeurs qui savent lire et écrire correctement, est encore faible.
- Des efforts sont à fournir dans l'organisation et la conduite des sessions intensives. Il faut désormais négocier les programmes de session avec les responsables villageois en présence de l'ensemble des chefs d'exploitations. Les animateurs villageois chargés de l'animation des programmes d'alphabétisation doivent bénéficier d'une solide formation pédagogique.

- **Les zones d'animation et d'expansion rurale (ZAER)**

La ZAER est à la fois :

- Une structure d'encadrement évoluée qui regroupe 5 à 8 Associations Villageoises (AV) ;
- Une fédération d'organisations paysannes qui appartiennent à un même espace géographique et qui décident de résoudre l'ensemble des problèmes socio-économiques communs à leurs communautés villageoises.
- Elle se caractérise par l'auto encadrement au niveau des villages, les équipes techniques villageoises remplacent l'encadrement de base. Le représentant de la CMDT au niveau de la ZAER (dit chef de ZAER) ne joue que le rôle de conseiller et de médiateur avec l'extérieur. Il travaille avec des producteurs compétents et professionnels.

Toute la région de la CMDT de Koutiala est entièrement dotée en ZAER. A Fana et à Sikasso, plus de 75% des villages sont regroupés en ZAER.

Le processus d'organisation des producteurs de coton en AV qui a commencé dans les années 80, dénombrait en 1995, 2 667 AV et 202 ZAER. Les AV ont évolué et dans les années 2000, les plus performantes au niveau village sont devenues des Associations de Producteurs de Coton (APC).

Les APC ont été par la suite transformés en Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (SCPC).

Il faut noter que l'appui/conseil qui était entièrement assuré dans la zone cotonnière par la CMDT et l'OHVN est en voie d'être transféré à d'autres structures spécialisées et aux producteurs de coton. L'encadrement fourni par la CMDT et l'OHVN s'amenuise au profit des services techniques publics, des ONG et /ou des privés.

- **En Centrafrique**

Aujourd'hui, le peu d'encadreurs qui reste en fonction (agents d'interface de la SOCADETEX) sont largement démotivés, surtout dans la région du Centre-Est, du fait des conditions difficiles dans lesquelles ils doivent travailler et la quasi-impossibilité de s'approvisionner en intrants agricoles et en équipement de pulvérisation en vue de procéder aux traitements nécessaires. La conséquence est la grave chute des rendements pour la campagne 2005/2006 estimés à 400 kg/ha dans la région nord-ouest et 120 kg/ha dans le centre-est.

L'ACDA a un dispositif sur le terrain qui n'est pas totalement impliqué dans la fonction de conseil & appui aux producteurs de coton. Cependant, nous pouvons observer que dans la zone nord en conflit où on a assisté à la reprise du coton après cinq ans d'interruption, ce sont les agents de l'ACDA qui interviennent.

De plus, la période de désorganisation récente n'a rien fait pour arranger les choses. L'engagement des paysans dans la culture cotonnière est encore mitigé.

3.5. Recherche cotonnière (génération de technologies adaptées)

- **Au Bénin**

La SONAPRA avait établi une collaboration étroite avec la recherche à travers l'Unité de Recherche Coton Fibre (RCF), un démembrement de l'Institut National des Recherches Agronomiques du Bénin (INRAB). Ainsi la SONAPRA a investi d'importantes ressources pour l'amélioration des variétés semencières, l'homologation de nouveaux pesticides, l'amélioration de la fertilité des sols, etc.

Les missions confiées à la RCF étaient les suivantes :

- Sélectionner les variétés de cotonnier les mieux adaptées et les plus productives;
- Veiller à la multiplication et au contrôle des semences de coton livrées aux producteurs ;
- Procéder à diverses études en matière de fertilisation des sols, de protection phytosanitaire, etc.;
- Participer à l'élaboration des spécifications techniques des engrais et des produits phytosanitaires à importer,
- Contrôler la qualité des intrants importés.

- **Au Burkina Faso**

La fonction Recherche et Développement au Burkina Faso est gérée par l'Etat à travers l'Institut de Recherche et les Organismes de Développement Rural.

La recherche sur le coton a toujours été entreprise par l'Etat au Burkina Faso. Elle est actuellement sous la responsabilité de l'INERA à travers un programme coton, financé par la Sofitex, pour un montant de 650 millions FCFA qui couvre la période 2000-2002. C'est le Comité de Gestion de la filière qui approuve en Mars 2002 le programme et le budget de recherche coton pour l'année 2002/03. La recherche est toujours financée par l'Inter Profession du Coton et les budgets ne sont pas toujours disponibles pour les analyses. Avant, le programme de recherche était discuté directement avec la Sofitex, mais maintenant, c'est avec les producteurs que la question est débattue. La prise en compte des préoccupations des producteurs est maintenant une problématique à intégrer à tous les niveaux du programme coton. C'est le cas de la recherche variétale – le rendement et la précocité des variétés à développer par exemple – ou du programme de défense du cotonnier – le coût des nouveaux produits pour le producteur est maintenant pris en compte systématiquement-. C'est cet élément qui est novateur depuis l'entrée des producteurs au capital de la Sofitex et la mise en place du Comité de Gestion de la Filière.

A l'avenir, le coût de la recherche sera réparti entre les trois sociétés, à l'image de ce qui se fait en Côte d'Ivoire, selon une clé de répartition à déterminer.

- **Au Mali**

Au Mali, la recherche agronomique qui est une des fonctions critiques du développement rural, est réalisée à plus de 90% par l'Institut d'Economie Rurale. Pour le coton, il existe un *Programme de Recherche spécialisée* (Programme Coton) pour les aspects techniques (variétés, techniques culturales, lutte contre les ravageurs,...), un *Programme de Recherche sur les Systèmes de Production* chargé des aspects transversaux de la recherche cotonnière et un *Programme de Recherche en Economie des Filières* sur les aspects socio-économiques du coton. La recherche cotonnière bien qu'elle soit une fonction régaliennne de l'Etat, a toujours été soutenue par la CMDT qui finançait tous les coûts opérationnels. Seules les charges de structure (dont les salaires du personnel du Programme Coton) étaient prises en charge par l'Etat. Avec la réforme du secteur coton, la fonction recherche est restée sous la coupole de l'IER, mais avec une réduction drastique du financement des coûts opérationnels. A terme, il est prévu que l'Interprofession du Coton (IPC) prenne en charge le financement de la recherche cotonnière. Il faut noter que le système de financement de la recherche n'était pas pérenne puisque n'étant basé sur aucune norme de financement durable. Il était plutôt aléatoire, c'est-à-dire dépendant des conditions de négociation de budgets qui se faisaient annuellement.

La qualité et la fréquence de la recherche agronomique sont affectées par l'insuffisance de financements des activités opérationnelles de la recherche cotonnière. Un système de financement durable de la recherche cotonnière pourrait être une opportunité pour l'amélioration des résultats des expérimentations menées sur le terrain.

La fonction recherche/développement (liaison entre recherche et vulgarisation agricole) qui est une fonction d'accompagnement et qui constitue un tampon entre la recherche cotonnière et les producteurs de coton, incombe toujours à la CMDT et devra être transférée aux différentes filiales de production cotonnière qui découleront de la privatisation de cette dernière. Il s'agit du transfert de technologies générées par la recherche en milieu réel. Cette fonction connaît les mêmes conditions que la recherche thématique réalisée par l'IER.

- **En Centrafrique**

Avec l'arrêt du projet financé par la Banque Mondiale, la recherche sur le coton reste très limitée et concerne essentiellement le maintien de la variété F135 et les recherches de variétés de substitution. Cette activité est menée essentiellement à Bambari et ne doit sa survie qu'au minimum de financement assurée par les sociétés cotonnières qui se sont succédé ces dernières années.

Tout programme de relance de la culture du coton en RCA devra envisager des sources de financement pour l'ICRA, afin que celui-ci puisse assurer dans de bonnes conditions la recherche agronomique au niveau des zones cotonnières.

Les actions envisagées au niveau de la productivité des producteurs nécessitent un dispositif institutionnel de recherche, d'animation et de vulgarisation qui ne relève actuellement pas de la société cotonnière, mais de l'ICRA et de l'ACDA.

Le dispositif actuel de l'ACDA ne permet pas d'assurer la diffusion des thèmes développés dans le point 4.1 et l'ICRA n'est plus en mesure d'assurer de manière adéquate la recherche agronomique dans les zones cotonnières. Les deux institutions, en difficulté depuis plus de 5 ans, ont en outre été pillées en 2002-2003 et ont perdu de nombreux agents et cadres ces dernières années. Seul le Centre Régional Polyvalent de Recherche (CRPR) de Bambari et la Station de Pombaïdi maintiennent les acquis avec beaucoup de contraintes financières et matérielles.

Ainsi, même en mettant à contribution les organisations paysannes, il est clair que la mise en place d'un dispositif efficient de recherche et de développement, qui intègre les organisations paysannes constitue une priorité. Toutefois, la réalisation d'un tel projet nécessite des moyens importants.

3.6. Le service vétérinaire dans les zones cotonnières

Dans certains pays comme le Mali, le service vétérinaire était intégré dans le dispositif de vulgarisation et d'appui-conseil aux producteurs de coton. Ce service s'occupait essentiellement de la santé animale des bœufs de labour avec quelques actions orientées vers la production animale et notamment la distribution des aliments de bétail. Il faut noter que depuis la mise en œuvre de la réforme du secteur cotonnier, ce service n'est plus fourni par la CMDT, mais plutôt par le privé à travers des agents et des pharmacies vétérinaires privés. Dans plusieurs pays comme le Burkina Faso et le Mali, la fonction vétérinaire a été totalement libéralisée. Des vétérinaires privés s'occupent désormais de la santé animale dans les zones qui leurs sont dédiées.

- **Au Mali**

Les producteurs de coton ont investi les excédents des revenus cotonniers dans l'acquisition d'importants troupeaux bovins et ovins. Les animaux ont été achetés auprès des éleveurs des régions nord du pays (Ségou, Mopti), qui ont amorcé le déstockage de leur bétail depuis les années de sécheresse (1975). Le Sud du Mali est devenu la première zone d'élevage du pays. Les performances des systèmes de production rurale de la zone Sud sont désormais conditionnées par le degré, plus ou moins avancé, d'intégration de l'élevage et de l'agriculture. Les troupeaux de bovins présents dans la majorité des exploitations agricoles, fournissent des bœufs de labour, comme force de traction, et de la matière organique pour la fumure des exploitations.

La CMDT a développé des interventions en direction des troupeaux appartenant aux producteurs de coton à partir de 1970. Le conseil zootechnique s'est étendu aux ovins et à la volaille.

Jusqu'en 1994, un réseau d'agents d'élevage (une centaine) à la charge de la CMDT, apportait aux producteurs les conseils zootechniques et procédait aux soins sanitaires. Ils intervenaient en appui à la DNE, pour assurer la couverture sanitaire (campagnes annuelles de vaccinations) des troupeaux autochtones et transhumants.

En recentrant les activités de la CMDT sur la filière cotonnière, les actions de santé ont été confiées aux vétérinaires privés et à la DNE, actuellement Direction Nationale des Services Vétérinaires (DNSV). Un conseiller zootechnique a été maintenu dans chaque secteur pour conseiller et développer les productions animales des exploitations paysannes par l'intermédiaire des agents d'encadrement.

Aujourd'hui, l'objectif est de valoriser davantage l'important capital animalier existant, en développant les actions d'embouche et la commercialisation des animaux.

Un appui est envisagé en direction des vétérinaires privés pour améliorer la couverture sanitaire dans les différentes zones cotonnières.

- **En Centrafrique**

L'intégration de l'élevage et de l'agriculture est un processus qui garantit l'amélioration de la production et de la productivité. L'agriculture fait beaucoup recours à l'élevage qui lui fournit de la force de travail avec les bœufs de labour et de la matière organique.

A l'époque de la SOCADA en passant par la SOCOCA, un programme de promotion de la culture attelée a été mis en place pour soulager les producteurs dans la réalisation des cultures.

3.7. Le service de transport et d'ouverture des pistes rurales dans les zones cotonnières

Le transport et l'ouverture des pistes étaient, dans plusieurs pays, assurés par les sociétés cotonnières. Depuis la mise en œuvre des réformes, le secteur des transports a été dans un premier temps libéralisé avec l'entrée de nouveaux acteurs pour transporter le coton, des champs (villages) à l'usine, et dans un second temps, assurer l'évacuation du coton des usines vers les différents ports pour l'exportation.

Concernant l'ouverture des routes, elle reste dans le portefeuille de l'Etat qui en confie la réalisation à la Direction Nationale des Routes et /ou aux autorités nationales chargées de l'entretien routier.

- **Au Bénin**

Environ 30% du coton graine, en plus de la totalité des graines et de la fibre sont transportés par des camions privés dans les trois zones de production. C'est une activité qui s'est développée depuis la libéralisation, et le nombre d'entrepreneurs ne cesse de progresser. Mais, cette évolution s'explique plus par l'augmentation des quantités à transporter que par la libéralisation. Les transporteurs souhaitent ainsi développer leurs activités sur ce créneau et seraient prêts à investir dans l'achat de nouveaux équipements s'ils en ont les moyens.

Il y a également une forte concurrence du secteur café-cacao qui mobilise une partie non négligeable des moyens de transport nationale.

L'AIC s'occupait également de l'entretien des pistes rurales mais elle n'y consacrait que 150 à 200 millions de francs CFA par an. Ces sommes, nettement insuffisantes par rapport aux besoins, permettaient tout juste de réfectionner les pistes. Depuis 2007, l'Etat a pris en charge l'entretien des pistes rurales.

- **Au Burkina Faso**

La Sofitex fait de plus en plus appel à des transporteurs privés pour le transport du coton graine. Le transport de la fibre quant à elle, a toujours été sous la responsabilité des privés. En 2000/2001 la Sofitex transportait 71% du coton graine et 13% des graines de coton, contre 66% du coton graine et 32% des graines de coton en 2002. Ses activités ont donc été réduites avec la libéralisation du secteur. L'augmentation de la production au cours de ces dernières années a impulsé les activités des transporteurs privés, dont le nombre connaît une évolution croissante. Le transport du coton graine représente maintenant une part importante du chiffre d'affaires de ces entreprises, même si elle n'excède pas la somme dégagée par le transport de la fibre. Le planning des évacuations de coton graine est maintenant sous la responsabilité d'un comité, composé de producteurs qui gèrent les camions et organisent la collecte au niveau des différents marchés. Cette situation n'a pas posé de réels problèmes pour les transporteurs qui sont également satisfaits de la rapidité des paiements effectués par la Sofitex. C'est un partenaire important, qui paie bien et rapidement selon un barème négocié avec l'Union des transporteurs. Cela ne devrait pas changer suite à l'arrivée de nouveaux opérateurs dans les zones à privatiser.

- **Au Mali**

Le transport du coton se situe à deux niveaux : le transport du coton graine des zones de production aux usines d'égrenage, et des usines vers les ports d'exportation. La CMDT était quasiment la seule qui assurait ces deux services. C'est bien après que les privés ont été impliqués dans le transport du coton vers les ports. Les réformes ont abouti depuis les années 1998 et 2000 à l'implication des transporteurs privés dans l'évacuation du coton des villages aux usines, et des usines aux ports d'exportation. De nos jours, ces services sont détenus à près de 97% par les privés. Il faut noter que cela entraîne quelques difficultés du fait du décalage entre la période de transport du coton graine et la mise à disposition des intrants. Ces deux activités se faisaient simultanément quant la CMDT était très impliquée dans le transport. On a souvent enregistré une insuffisance du nombre de camions, surtout pendant les grandes périodes d'exportation du bétail et du transport du cacao et du café en Côte d'Ivoire. Cette rupture entraîne souvent des retards dans l'évacuation du coton tant au niveau des villages que des usines de la CMDT. Le service du transport est assuré avec la même qualité qu'au temps de la CMDT.

- **En Centrafrique**

Au cours des événements de 2003 et les pillages qui s'en ont suivi, tous les camions poly benne ont été emportés du parc des usines d'égrenage.

Ces camions spécialisés, portent les conteneurs de collecte du coton graine et peuvent charger en moyenne 16 tonnes de coton graine. Leur usurpation pose un grave problème logistique. Le parc de camions étant limité en RCA, il faudra donc obligatoirement que tout budget d'investissement pour la relance de l'activité prévoie l'achat de ce type de camions (cabine + châssis) spécialisés. Par conséquent, le secteur du transport a connu des modifications, mais reste le même pour trois raisons :

- le transport du coton graine des champs aux villages est entièrement à la charge des producteurs de coton ;
- le transport des villages à l'usine d'égrenage est assuré essentiellement par les transporteurs privés ;
- le transport de la fibre de coton, de l'usine d'égrenage au port, reste à la charge des transporteurs privés.

Les pistes sont en mauvais état de fonctionnement avec le manque d'entretien et d'ouverture de nouvelles pistes rurales. Les coûts de collecte du coton graine et d'évacuation de la fibre ont largement augmenté du fait des coûts de transport élevés, imputables en partie à l'état des pistes, qui détériore le matériel roulant et allonge les durées de rotation.

Un programme de réhabilitation des pistes devra être mis en place pour favoriser le transport (de coton, mais aussi de produits vivriers) dans les zones cotonnières.

3.8. Le service d'Hydraulique villageoise (forages, puits...)

Certaines sociétés cotonnières ont eu à s'occuper de l'approvisionnement des villages en eau potable à travers, des forages ou des puits à grands diamètres. Dans la plupart des cas, c'étaient des projets/programmes que l'Etat confiait aux sociétés cotonnières pour exécution. Ceci est valable pour les aménagements hydro-agricoles, l'entretien et l'ouverture des pistes rurales. Depuis la mise en œuvre des programmes de réformes des secteurs cotonniers, ces services ont été définitivement transférés à l'Etat à travers les services techniques spécialisés qui utilisent aussi le faire faire du secteur privé (bureaux d'études, sociétés de construction, etc.).

3.9. Les aménagements hydro-agricoles

La CMDT en plus de la culture du coton, s'occupait de la riziculture surtout dans les bas-fonds et les plaines (Kléla, Nia,...). L'Etat confiait souvent l'exécution de certains aménagements agricoles à la CMDT notamment, le Projet BAD pour l'aménagement des Bas-fonds. La fonction de l'aménagement hydro-agricole a été totalement transférée au service technique du Génie Rural et des privés : bureaux d'études et sociétés d'aménagement hydro-agricoles.

Le constat fait ultérieurement est le même au niveau de ce service, avec la faible fréquence et la mauvaise qualité des services fournis par les services techniques et le privé.

3.10. La diversification des sources de revenu en zones cotonnières

En termes de diversification des sources de revenus, la CMDT soutenait un certain nombre d'activités notamment la culture des pois sucrés, du maïs, les cultures maraichères, etc. Ce service est totalement transféré aux services spécialisés comme les directions techniques régionales, les opérateurs économiques privés et les collectivités territoriales décentralisées. Le service est disponible, mais la fréquence de fourniture a beaucoup baissé ainsi que sa qualité. La tendance est la même dans tous les pays qui ont la volonté d'aller à la diversification des systèmes de production.

3.11. Le développement local et la gestion des terroirs

La CMDT a eu à initier plusieurs programmes de gestion des terroirs dans la zone cotonnière. Elle a développé les conventions villageoises et communautaires en rapport avec la gestion des terroirs (par exemple le cas de SIWA qui veut dire brousse sèche). C'est une convention qui interdit l'exploitation d'un espace donné sur une période donnée, pour permettre une régénérescence de l'espace en question.

Au delà de ces conventions, la CMDT a mobilisé un certain nombre d'outils de gestion des terroirs (cartes d'aménagement des terroirs, gestion des parcours, etc.,...). Ce service se trouve aujourd'hui transféré essentiellement aux Collectivités Territoriales Décentralisées au niveau des communes et même au niveau des villages. De plus, ce service bien qu'il soit disponible, n'est pas assuré convenablement, faute de financements. Le transfert des compétences aux collectivités locales est aussi en cours dans les autres pays visités.

3.12. Le genre et développement (GED)

C'est un concept du développement qui a fait son chemin dans le cadre de l'appui à la promotion des femmes surtout en milieu rural. La CMDT avait un volet spécialisé dédié à ce service qui encadrait les femmes, surtout autour des activités génératrices de revenus. Avec le processus de réforme, ce service se trouve aujourd'hui transféré au niveau des collectivités territoriales décentralisées et aussi au niveau des producteurs de coton. La fréquence de fourniture du service reste encore très faible et c'est le même cas dans les autres pays visités.

3.13. Synthèse des services agricoles fournis aux producteurs de coton au Mali, au Bénin, au Burkina Faso et en RCA

Services agricoles fournis aux producteurs de coton	Avant la réforme du secteur coton	Situation actuelle
Alphabétisation fonctionnelle et formation continue des producteurs de coton	Sociétés Cotonnières + Structures techniques de l'Etat	Producteurs de coton + Privé (prestataires) + ONG
Approvisionnement en intrants et matériels agricoles, et gestion des engrais, pesticides, semences sélectionnées par les producteurs	Sociétés Cotonnières + Privé	Producteurs + Sociétés Cotonnières + Privé
Accès des producteurs de coton au crédit agricole	Sociétés Cotonnières + Banques et SFD	Sociétés Cotonnières + Banques et SFD
Vulgarisation agricole, appui/conseil	Sociétés Cotonnières + Structures techniques de l'Etat	Sociétés Cotonnières + Producteurs
Recherche cotonnière (génération de technologies adaptées)	Institution de recherche + Sociétés cotonnières	Institution de recherche + Producteurs
Le service vétérinaire dans les zones cotonnières	Sociétés cotonnières + structures techniques de l'Etat	Privé
Le service de transport et d'ouverture des pistes rurales dans les zones cotonnières	Sociétés cotonnières + transporteurs privés	Privé + Sociétés Cotonnières
Le service d'Hydraulique villageoise (forages, puits...)	Sociétés cotonnières + structures techniques de l'Etat	Services Techniques de l'Etat + Privé

Les aménagements hydro-agricoles	Sociétés cotonnières + structures techniques de l'Etat +Privé	Services Techniques de l'Etat + Privé
La diversification des sources de revenus en zones cotonnières	Sociétés cotonnières + structures techniques de l'Etat	Services Techniques de l'Etat + ONG
Le développement local et la gestion des terroirs	Sociétés cotonnières + structures techniques de l'Etat	Services Techniques de l'Etat + ONG
Le genre et développement (GED)	Sociétés cotonnières + structures techniques de l'Etat	Services Techniques de l'Etat +privé

A la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que malgré les réformes entreprises, la plupart des services agricoles fournis aux producteurs de coton avant les réformes par les sociétés cotonnières et leurs partenaires sont toujours assurés. Le changement fondamental est que les fournisseurs ne sont pas les mêmes pour l'essentiel des services qui concourent au développement de la culture du coton.

IV. Analyse de la qualité et de la fréquence de la fourniture des services agricoles aux producteurs de coton dans les zones cotonnières du Burkina Faso, du Bénin, du Mali et de la République Centrafricaine

4.1. Analyse de la fréquence de la fourniture des services agricoles

Services agricoles fournis aux producteurs de coton	Fréquence de la fourniture des services agricoles	Observations
Alphabétisation fonctionnelle et formation continue des producteurs de coton	Service rarement rendu aux producteurs	Les Sociétés Cotonnières ne s'occupent plus de l'alphabétisation fonctionnelle des producteurs depuis plus de 10 ans dans les pays concernés par cette étude
Approvisionnement en intrants et matériels agricoles et gestion des engrais, pesticides, semences sélectionnées par les producteurs	Service rendu aux producteurs une fois dans l'année	Existence du cycle des intrants dans tous les pays concernés même si quelques difficultés existent dans les circuits d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles
Accès des producteurs de coton au crédit agricole	Une fois dans l'année pendant la campagne agricole pour les intrants et tous les trois-cinq ans pour le matériel et l'équipement agricoles	Il s'agit essentiellement du crédit de campagne et quelques fois du crédit équipements agricoles
Vulgarisation agricole, appui/conseil	En permanence toute l'année	Le suivi de proximité des producteurs de coton est assuré par les agents d'encadrement soit des sociétés cotonnières soit des groupements de producteurs

Recherche cotonnière (génération de technologies adaptées)	En permanence toute l'année	La recherche thématique et socio-économique pour la génération des technologies performantes est assurée par les institutions de recherche (généralement public) et la recherche/développement est assurée par des services internes des sociétés Cotonnières en rapport avec les institutions de recherche agronomique
Le service vétérinaire dans les zones cotonnières	Une fois dans l'année pour les soins vétérinaires des bœufs de labour	Service extrait des mandats des sociétés cotonnières, mais assuré par des privés (prestataires) et les structures techniques de l'Etat
Le service de transport dans les zones cotonnières	Le transport du coton se fait une fois pendant la campagne de commercialisation du coton graine et du coton fibre	Le transport du coton fibre est exclusivement réservé aux privés et le transport est mixte (privés plus sociétés cotonnières) pour le transport du coton graine.
Le service d'Hydraulique villageoise (forages, puits...)	Ce service est ponctuel dans les villages et n'est plus dans le mandat des sociétés cotonnières	L'accès à l'eau potable à travers des forages et des puits est désormais assuré par le secteur privé avec l'appui des services techniques des Etats
Les aménagements hydro-agricoles	Le service des aménagements hydro-agricoles, est ponctuel dans les villages et n'est plus	Les aménagements sont désormais réalisés par les acteurs du secteur privé en rapport avec les services techniques du Génie Rural dans les pays concernés

	dans le mandat des sociétés cotonnières	
La diversification des sources de revenus en zones cotonnières	C'est un service permanent toute l'année	La diversification n'est pas une pratique bien développée dans les systèmes de production à base de coton et les producteurs ont de la peine à diversifier tant bien que mal le coton, soit un bon précédent cultural des céréales sèches (maïs, mil, sorgho)
Le développement local et la gestion des terroirs	C'est un service permanent toute l'année	La gestion des terroirs relève désormais de la compétence des collectivités territoriales décentralisées à travers les communes rurales en général
Le genre et développement (GED)	C'est un service permanent toute l'année en dehors du mandat des Sociétés Cotonnières	Le Genre et développement n'est plus assuré par les sociétés cotonnières, mais plutôt par la Société Civile (ONG, GIE, Associations, Coopératives, etc.)
Ouverture des pistes rurales dans les zones cotonnières	L'ouverture des pistes est permanente et n'est plus du ressort des sociétés cotonnières	L'ouverture et l'entretien des pistes sont réservés aux privés et aux structures techniques des Etats (Directions/autorités des routes) dans les pays
Organisation des producteurs de coton	C'est un service permanent pendant toute l'année	L'organisation des producteurs de coton est assurée par les chambres consulaires, les sociétés coopératives et des prestataires de services

Selon les résultats des analyses des données du tableau ci-dessus, les services agricoles dans les zones cotonnières sont fournis annuellement aux producteurs pour 21%, 50% de manière permanente dans les zones de production et 29% de façon ponctuelle.

La production de coton dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre a un caractère saisonnier. Elle est liée à la physionomie des campagnes agricoles, donc au cycle de la pluviométrie. Ce caractère influence certaines fonctions clés des filières coton, notamment l'approvisionnement des producteurs en intrants et matériels agricoles.

C'est ainsi que tous les services directement liés à la filière coton ne sont fournis aux producteurs qu'une fois par an lors de la campagne agricole.

Par contre les fonctions transversales comme l'alphabétisation et la vulgarisation agricole, sont fournies de façon permanente. L'alphabétisation agricole qui se faisait selon un cycle de formation bien défini ne se fait présentement que de façon ponctuelle avec comme conséquence l'insuffisance de maîtrise des itinéraires techniques avec les pertes progressives des connaissances afférentes. Le principe de l'auto-formation et de l'auto-évaluation n'a pas pu se maintenir comme l'avaient imaginé les Etats sous l'impulsion des partenaires au développement. Un grand vide existe à ce niveau, ayant comme effet le non respect des normes de production du coton, ce qui a une influence directe sur la baisse tendancielle des rendements du coton dans la quasi-totalité des pays visités. Afin d'y parer, le Burkina Faso s'est orienté depuis trois ans vers la culture de nouvelles variétés, comme le coton transgénique qui connaît un engouement sans précédent auprès des producteurs.

Il faut noter que les prestataires chargés de la fourniture de ces services ont beaucoup évolué surtout avec le processus de libéralisation des filières cotonnières et la privatisation des sociétés cotonnières. Il y a eu l'apparition de nouveaux intervenants peu outillés dans les filières.

4.2. Analyse de la qualité de la fourniture des services agricoles

Services agricoles fournis aux producteurs de coton	Qualité de la fourniture des services agricoles	Observations
Alphabétisation fonctionnelle et formation continue des producteurs de coton	Mauvaise	Plus de soins dans les modules d'alphabétisation
Approvisionnement en intrants et matériels agricoles, et gestion des engrais, pesticides, semences sélectionnées par les producteurs	Passable	Le transfert de compétence aux producteurs de coton n'est pas achevé, besoin d'un accompagnement régulier
Accès des producteurs de coton au crédit agricole	Passable	Les producteurs ont plus besoin de renforcement de capacités dans les procédures bancaires et de la Micro-finance
Vulgarisation agricole, appui/conseil	Mauvaise	L'auto-encadrement ne donne pas de bons résultats, il faudrait assurer un suivi plus rapproché et permanent des producteurs
Recherche cotonnière (génération de technologies adaptées)	Bien	Les sociétés cotonnières ainsi que les producteurs continuent à soutenir les efforts de la recherche par un financement minimum dans le contexte actuel de libéralisation des secteurs cotonniers et de privatisation des sociétés cotonnières
Le service vétérinaire dans les zones cotonnières	Mauvaise	Les bœufs de labour manquent d'entretien correct et régulier entraînant des pertes en bœufs de labour
Le service de transport dans les	passable	L'évacuation du coton reste

zones cotonnières		toujours préoccupante tant au niveau des villages aux usines d'égrenage, que des usines aux ports. Les privés sont très peu outillés pour le faire correctement
Le service d'Hydraulique villageoise (forages, puits...)	Bien	Les Etats à travers les services techniques de l'hydraulique villageoise et le secteur privé assurent bien cette fonction
Les aménagements hydro-agricoles	Bien	Ce sont les services du Génie Rural des Etats et des services privés qui assurent correctement cette fonction
La diversification des sources de revenus en zones cotonnières	Passable	Excepté le coton, les producteurs de coton n'ont pas suffisamment de sources de diversification de leurs revenus
Le développement local et la gestion des terroirs	Passable	Les communes ne sont pas aussi bien outillées pour la fourniture de ce service
Le genre et développement (GED)	Mauvaise	Les acteurs de la société civile ne sont pas le plus souvent bien préparés pour la fourniture de ce service aux producteurs de coton
Ouverture des pistes rurales dans les zones cotonnières	Passable	Fonction laissée aux soins des services techniques de l'Etat, les moyens techniques et financiers ne sont pas toujours disponibles pour mieux fournir ce service.
Organisation des producteurs de coton	Passable	Les acteurs ne sont pas bien préparés pour assurer correctement la fourniture de ce service

La qualité des services fournis aux producteurs de coton dans les pays de l'AOC est moyenne dans l'ensemble. Selon les données analysées ci-dessus, la qualité est à 29% mauvaise, à 50% passable et à 21% bien.

Cette faible qualité de la fourniture des services agricoles aux producteurs contribue dans l'ensemble à la faiblesse des indicateurs de productivité et de production du coton dans les pays de l'AOC.

4.3. Synthèse des services agricoles fournis dans les zones cotonnières du Mali, du Bénin, du Burkina Faso et de la RCA

Services agricoles fournis aux producteurs de coton	Rôle que joue le service	Hierarchie et Fréquence de la fourniture des services agricoles	Qualité de la fourniture des services agricoles	Période de fourniture du service	Rôle de l'AProCA et Recommandations
Alphabétisation fonctionnelle et formation continue des producteurs de coton	<p>-Renforce des capacités des producteurs de coton dans la maîtrise des itinéraires techniques</p> <p>-Favorise l'auto promotion des producteurs de coton</p>	<p>- Fonction critique du coton et service de premier plan indispensable pour le développement du système coton</p> <p>-Service de moins en moins fourni aux producteurs</p>	La qualité du service rendu dans tous les pays est mauvaise	La période idéale pour la fourniture de ce service est la saison sèche de Janvier à juin 2010	<p>L'AProCA devrait intervenir auprès des autorités des différents pays membres afin de les sensibiliser pour la prise en charge de l'Alphabétisation et de la formation continue.</p> <p>Service à réhabiliter pour : une amélioration du fonctionnement des OP</p>
Approvisionnement en intrants et matériels agricoles et gestion des engrais, pesticides, semences sélectionnées par les producteurs	<p>-Fonction critique de la filière coton,</p> <p>-Moyens d'intensification des systèmes de production coton</p> <p>-Contribue à près de 30% à l'amélioration de la production et de la productivité du coton</p>	<p>- fourniture de ce service, en transfert aux producteurs de coton, - Service de première importance qui est fourni selon le cycle des intrants/matériels</p> <p>- Une fois dans l'année rendu aux producteurs</p>	Dans les pays visités, la qualité de la fourniture en intrants et matériel agricole est passable	Processus continue qui se boucle avec les moyens de production avant fin mai de chaque année.	<p>L'AproCa devrait sensibiliser les Etats sur la mise en place de schéma opérationnel d'approvisionnement en intrants agricoles et encourager les achats groupés des intrants toute chose qui pourrait contribuer à la réalisation d'économie d'échelle au niveau des pays et de l'Afrique.</p> <p>L'idée de la Centrale d'Achat, annoncée par la CEDEAO dans son plan d'approvisionnement en intrants peut être approfondie par l'AProCA</p> <p>Besoin de soutien pour l'amélioration de la productivité et de la production du coton</p>
Accès des producteurs de coton au crédit agricole	- un des facteurs déterminant de la production et de la productivité des systèmes coton	Une fois dans l'année pendant la campagne agricole pour les intrants et tous les trois/cinq ans pour le matériel et équipement agricoles	Dégradation progressive de la qualité de ce service avec la mise en cause de la domiciliation des revenus des producteurs dans	Mis en place terminée en fin mai de chaque année	<p>L'AProCA peut négocier avec les Etats, des possibilités d'accès à travers des lignes de crédit auprès des Banques et encourager la mise en place de Banques de Développement Agricole afin d'impulser l'investissement dans le secteur agricole</p> <p>A renforcer pour assurer un accès correcte et régulier des producteurs en intrants agricoles</p>

			institutions financières		
Vulgarisation agricole, appui/conseil	- La vulgarisation agricole est aussi une des fonctions critiques de la filière coton qui peut avoir un effet induit	En permanence toute l'année	La qualité est de plus en plus mauvaise dans l'octroi de ce service	Service permanent fourni par les sociétés cotonnières ou par le service public	L'AProCA peut sensibiliser les Etats sur la nécessité de mise à disposition de plus d'agents de vulgarisation pour assurer la formation continue des producteurs de coton Besoin de renforcement de la vulgarisation agricole pour une meilleure appropriation du système coton par les producteurs
Recherche cotonnière (génération de technologies adaptées)	- La recherche cotonnière joue un rôle de premier degré dans le développement de la filière coton	En permanence toute l'année	La recherche cotonnière reste une priorité pour la filière coton qui fait de bons résultats	Service permanent de la filière coton	L'AProCA devrait sensibiliser les Etats à accroître les ressources allouées aux Institutions de recherche, favoriser la recherche de nouvelles sources de financement durable pour pérenniser la recherche en Afrique Renforcer la recherche cotonnière pour avoir des technologies performantes
Le service de transport dans les zones cotonnières	-Assure l'évacuation du coton des champs aux villages et des villages aux ports.	Le transport du coton se fait une fois pendant la campagne de commercialisation du coton graine et du coton fibre	Le service n'est plus de bonne qualité avec les pannes multiples	Transport totalement privé pour l'évacuation des Balles de coton vers les ports et le transport semi-privé pour le transport du coton au village	Nécessité de sensibilisation des opérateurs économiques privés pour qu'ils approprient des potentialités qui existent dans le secteur cotonnier
La diversification des sources de revenus en zone cotonnière	- Contribue à l'amélioration de la productivité pour assurer la sécurité alimentaire durable	C'est un service permanent toute l'année	La qualité de ce service n'est pas bonne.	Service plus fourni par les sociétés cotonnières	La diversification est une des options de l'intensification agricole que l'AProCA peut encourager dans les zones cotonnières afin de contribuer non seulement à la réduction de la pauvreté, mais aussi d'améliorer la sécurité alimentaire durable des populations Besoin de soutien pour plus de diversification
Le développement local et la gestion des terroirs	- Renforcement de la gestion de l'espace dans les systèmes coton	C'est un service permanent toute l'année	Service absent dans plusieurs pays (RCA, Bénin,..) et laissé au compte des collectivités et du social	Service plus fourni par les sociétés cotonnières	Les communes ont besoin de renforcement des capacités pour pouvoir assurer la gestion de leur terroir.

Le genre et développement (GED)	-Améliore la participation des femmes, des jeunes au fonctionnement de la filière	C'est un service permanent toute l'année en dehors du mandat des Sociétés Cotonnières	Service presque absent dans les pays visités et mis au compte de la gestion sociale	Service plus fourni par les sociétés cotonnières	Besoin d'appui par les acteurs de la société civile pour qu'ils puissent assurer la fonction de genre et développement
Ouverture des pistes rurales dans les zones cotonnières	- Facilite le déplacement (transport) du coton	L'ouverture des pistes est permanente et n'est plus du ressort des sociétés cotonnières	Service public remis au compte des services techniques	Service plus fourni par les sociétés cotonnières	Besoin de sensibilisation des acteurs pour mieux désenclaver les zones cotonnières
Organisation des producteurs de coton	Améliore le fonctionnement des OP pour une augmentation de la production et de la productivité des systèmes de production	C'est un service permanent pendant toute l'année	Service presque absent dans les pays visités et mis au compte de la gestion sociale	Processus continue toute l'année mais plus fréquent pendant la saison sèche.	L'AproCa peut aider les Organisation des producteurs de coton à renforcer leurs capacités. Les Chambres consulaires ont besoin d'appui pour pouvoir mieux organiser les producteurs de coton

A la lumière de cette analyse, il ressort que la faible fréquence et la mauvaise qualité des services fournis aux producteurs de coton peuvent contribuer à l'explication du faible niveau des indicateurs des filières cotonnières, depuis que les pays de l'AOC sont rentrés dans le processus de restructuration de leurs secteurs cotonniers. Il y a également d'autres facteurs structurels et institutionnels qui s'associent à ceux cités au préalable. L'APRoCA peut jouer un rôle important dans la promotion des services agricoles fournis aux producteurs dans les différents pays. Le schéma opérationnel devrait prendre en charge l'approvisionnement en intrants des autres spéculations comme le riz, le mil, le maïs, le sorgho en plus du matériel et de l'équipement agricoles.

V. Conclusions et recommandations

5.1. Conclusions et recommandation des consultants

Les objectifs assignés pour la réalisation de cette étude était d'une part de faire un état des lieux sur la fourniture effective des différents services agricoles en zones cotonnières de quatre pays membres de l'AProCA (Mali Bénin Burkina Faso et Centrafrique) et d'autre part de proposer au besoin des recommandations pour rendre effectif ces services. Il s'agissait de façon spécifique de réaliser un diagnostic exhaustif des différents services agricoles disponibles et réellement délivrés dans les zones cotonnières des pays membres de l'AProCA de mesurer la qualité et la fréquence de la fourniture des services agricoles identifiés dans les zones cotonnières du Mali du Bénin du Burkina Faso et de la Centrafrique et de faire des propositions pour une meilleure sensibilisation des acteurs des pays membres de l'AProCA sur la nécessité d'une meilleure prise en compte des services agricoles dans le développement durable des filières cotonnières africaines.

Pour la réalisation de cette étude sur la fourniture des services agricoles dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre la démarche a été itérative avec des visites de terrain dans les quatre pays ciblés. Ceci afin de recueillir les avis des différents acteurs intervenant dans le développement des filières cotonnières des pays retenus dans le cadre de cette étude. .

De l'analyse des différents rapports de mission des pays qui ont permis d'élaboration de cette présente synthèse les points suivants se dégagent comme éléments de conclusions.

- Les services agricoles fournis aux producteurs depuis la mise en place des filières et des sociétés cotonnières sont toujours les mêmes après la libéralisation des filières et la privatisation des sociétés cotonnières.
- Les conditions de fourniture de ces services ont beaucoup évolués partant des différents Etats avec les Sociétés Cotonnières période ou l'ensemble des services étaient confiés aux sociétés cotonnières avec les moyens humains et financiers nécessaires pour la fourniture correcte et régulière de ces services. Avec les réformes ces services sont désintégrés avec le moins d'Etat et de société cotonnière Il est apparu de nouveaux acteurs dans le cadre de la promotion du secteur privé et de la responsabilisation des producteurs de coton.
- L'idéal serait que la fourniture des services agricoles soit confiée aux producteurs et aux privés. Malheureusement les producteurs n'ont pas été dotés en capacités pour assumer correctement cette tâche qui requiert un certain nombre de compétences.
- La faible fréquence de la fourniture des services agricoles est une contrainte pour la filière coton.

Il ressort que les services agricoles dans les zones cotonnières sont fournis annuellement à hauteur de 21% aux producteurs à 50% de façon permanente dans les zones cotonnières et à 29% de façon ponctuelle.

- La mauvaise qualité des services est aussi une contrainte dans la fourniture des services agricoles aux producteurs de coton. Il ressort que la qualité des services fournis aux producteurs de coton dans les pays de l'AOC est à 29% mauvaise à 50% passable et à 21% bien.
- Un autre constat par exemple est que les pays de l'Afrique de l'Ouest ne représentent que 12% du marché des intrants de l'Afrique représentant ainsi moins de 05% du marché international des engrais (CEDEAO 2007). La consommation d'engrais en Afrique de l'Ouest qui était de 39kg/actif agricole entre 1970 et 2000 reste 10 fois inférieure à la moyenne mondiale.
- Les retards de paiement l'absence fréquente de garantie de paiement la faible amélioration des formules d'engrais la durée (délai) et la lourdeur des procédures d'achat contribuent à rendre le marché ouest africain très peu attractif pour les fournisseurs internationaux.

A la lumière de ces contraintes pour améliorer le niveau des indicateurs des filières cotonnières dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre il est recommandé :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation de formation et de plaidoyer des leaders des organisations de producteurs de coton pour une meilleure connaissance de leurs rôles et de leurs responsabilités dans la conduite des activités de promotion des filières cotonnières dans les différents pays. Pour ce faire l'AProCA devrait jouer un grand rôle politique au niveau des autorités des différents pays et des partenaires pour les emmener à mieux s'intéresser aux services agricoles (moteur du développement) de la filière.
- L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation à travers des modules adaptés à chaque groupe d'acteurs intervenant dans la filière notamment les nouveaux fournisseurs et vulgarisateurs sans expérience les nouveaux systèmes financiers et les nouveaux producteurs de coton etc. Ce programme ciblé devrait contribuer à assurer une mise à niveau des différents acteurs et cela devrait contribuer à améliorer la fréquence et la qualité des services agricoles fournis aux producteurs de coton.

Les Etats les leaders des producteurs de coton et les partenaires au développement devraient tous contribuer à cette dynamique.

- Les Etats de l'AOC devraient s'intéresser davantage à la filière cotonnière en termes d'appui aux investissements dans le circuit de production. Il s'agit de poursuivre la dynamique amorcée depuis une-ou deux années par certains Etats pour soutenir les efforts et faciliter l'accès aux intrants agricoles. Au delà des intrants les Etats doivent apporter plus d'attention au système de vulgarisation qui est défaillant dans certains pays. Il s'agit pour les Etats soit de façon indépendante soit en partenariat avec les sociétés cotonnières de mettre des vulgarisateurs plus expérimentés dans les zones cotonnières afin de relever le défi de la vulgarisation et d'éviter le doublon ou la concurrence sans intérêt dans les mêmes zones de vulgarisation (Etat/Sociétés cotonnières) ;
- Pour assurer un système durable de financement de la recherche cotonnière il faudrait asseoir un système basé sur une dotation au titre de la répartition du bénéfice net de la filière coton. Cette dotation servira de fonds de recherche cotonnière qui servirait même en cas de déficit de la filière à continuer et à financer la recherche cotonnière. Par exemple avec 2 à 5% alloués à la recherche annuellement sur le bénéfice de la filière coton cela devrait constituer un fonds à termes qui permettrait d'assurer le financement durable de la recherche agronomique.

La mise en œuvre et le suivi de ces recommandations devraient contribuer à améliorer la fréquence et la qualité des services agricoles fournis aux producteurs de coton dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre membres de l'AProCA.

5.2 Conclusions recommandations de l'atelier de restitution de Dakar

Un atelier de restitution des résultats de l'étude sur la fourniture des services a été organisé à Dakar le 07 octobre 2010 dans la salle de conférence de l'Hôtel Voile d'Or.

Suite à la présentation des résultats par le consultant et aux discussions des résultats deux groupes de travaux ont été mis en place dont le mandat était d'approfondir les réflexions sur la fourniture des services agricoles aux producteurs de coton et aussi les réflexions sur l'accès aux crédits des producteurs et l'approvisionnement en intrants agricoles.

Les travaux ont permis de constater la disponibilité d'une offre de services agricoles diversifiée dans les pays ; toutefois cette offre est de moindre qualité selon les résultats de l'étude confirmés par les producteurs.

C'est ainsi qu'il est apparu nécessaire de :

- amener l'Etat et les partenaires techniques et financiers à financer directement les producteurs pour les services de formation et d'appui technique ;
- amener les Etats à constituer des fonds de recherche opérationnelle dont les thèmes prioritaires sont définis en étroite collaboration avec les producteurs de coton ;
- cartographier les fonds de recherche existants et capitaliser leurs expériences pour inspirer la mise en place de dispositif de financement de la recherche cotonnière ;
- élaborer un plan de plaidoyer pour un accès au crédit intrant au niveau régional et national ainsi que la mise en place de fonds de commandes groupées au niveau national en tenant compte des initiatives de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sur cette problématique au niveau régional ;
- élaborer un plan de plaidoyer pour le transfert de la fonction d'approvisionnement et le renforcement des capacités organisationnelles et de gouvernance aux organisations de producteurs ;
- renforcer les capacités des membres de l'AProCA en plaidoyer pour leur permettre de mobiliser les ressources nécessaires pour des services agricoles de qualité et la démultiplication de l'offre de services ;
- élaborer un plan de plaidoyer pour la mise en place de fonds de gestion des calamités dans le contexte du changement climatique et de services d'assurance agricole ;
- élaborer une stratégie de plaidoyer portant sur les services agricoles à dérouler au niveau national par les plateformes et au niveau régional par le Bureau Exécutif et le Secrétariat Permanent en relation avec ses partenaires stratégiques.

Bibliographie

1. Benin :

AFD- EVA/STR, DEVEZE Jean Claude et HALLEY DES FONTAINES Damien : Le devenir des agricultures familiales des zones cotonnières africaines : une mutation à conduire avec tous les acteurs à partir des cas du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun et du Mali, Octobre 2005

AGROFOR Consult: Audit de Performance de la Gestion des Fonctions Critiques de la Filière Coton au Bénin – Rapport Général provisoire – Juin 2006

AIC : Projet d'Appui à la Réforme Rapport Synthèse de la Filière Coton (PARFC) l'étude de référence

ANPC – Bénin, SNV: ETUDE DE BASE DE PROCORON PHASE II, juillet 2009

2. Burkina Faso

OUEDRAOGO D. et al : mars 2004 : Situation des lieux, enjeux et perspectives de l'opération intrants céréales de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina

GUENOT A. 24 septembre 2009 : Structuration des filières vivrières marchandes en Afrique de l'Ouest et du Centre : "Etude comparative des stratégies de production et de commercialisation du maïs et rôle des organisations paysannes dans deux bassins de production au Burkina Faso"

FARM : Janvier 2007 Version finale Reforme de la filière cotonnière burkinabè - retour sur dix ans de mutations : Analyse des impacts économiques et sociaux sur les producteurs et implications des organisations agricoles.

John Macrae : Etude comparative sur l'impact de la libéralisation du secteur cotonnier en Afrique Subsaharienne

Paul KLEENE, 24 janvier 2009, Les exploitations familiales face à la crise cotonnière récurrente : quels conseils donner ?

AFD/DGCID: Mai 2004, le développement de la culture du coton au Burkina Faso 30 ans de réussite : Etude de cas du Burkina

3. Mali

CMDT : Rapport annuel de la campagne agricole 1997/98 ;

CMDT : Synthèse de la réunion préparatoire de la commercialisation du coton 2001/02, novembre 2001

MDR : Plan de désengagement progressif de la CMDT des missions de service public, avril 2002 ;

MRSC : Etude du recentrage des activités de la CMDT autour du système coton, septembre 2002

4. République Centrafricaine (TC)

Abel K. Note de présentation de la filière coton en RCA

ACDA : Bilan des activités de l'ACDA

Ministère Agriculture et de l'Élevage : Les enjeux de la filière centrafricaine

Ministère Agriculture et de l'Élevage : perspectives de relance de la filière cotonnière centrafricaine, Décembre 2003

Ministère Agriculture et de l'Élevage : COTON – RCA

Rapport de fin des campagnes 2007/2008 et 2008/2009

Annexes

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude

<p style="text-align: center;">Termes de Référence</p> <p style="text-align: center;">Etude sur la fourniture des services agricoles dans les zones cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC)</p>
--

Contexte

La filière cotonnière revêt un intérêt particulier pour les pays africains de la zone franc. Durant la période coloniale, elle a été fortement encouragée et soutenue par l'administration coloniale à travers l'action de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT). Après la vague des indépendances, le schéma de gestion qui prévalait en son sein a été remplacé par un monopole étatique vertical. Sous ce schéma, le secteur cotonnier a contribué significativement à la réduction de la pauvreté, à l'emploi donc à la croissance économique dans bon nombre de pays africains. Après des décennies de fonctionnement dans des périodes de vaches grasses, la chute des cours des matières premières viendra annihiler tous les efforts de la filière. Le monopole étatique a ainsi connu ses limites, les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont été plongées durablement dans une crise profonde qui a réduit considérablement les recettes d'exportation des états producteurs et les revenus de millions de cotonculteurs. Les conséquences directes de cette crise ont été l'accroissement de l'endettement des principaux pays producteurs, la dégradation du niveau de vie des millions d'agriculteurs qui vivaient directement du coton. Durant cette période, des protestations ont été observées en zones cotonnières. Ces évènements outre le fait qu'ils réclamaient un bon schéma de gestion avec une juste répartition des revenus entre les acteurs, étaient annonciateurs d'une remise en cause de la qualité de la politique étatique qui prévalait au sein de la filière. Ceci a abouti, sous l'impulsion des institutions de Brettons Woods (FMI, Banque Mondiale), à de profondes mutations institutionnelles. Les programmes d'ajustement structurel préconisés en réponse, visaient une libéralisation des secteurs porteurs de croissance notamment celui de l'agriculture. C'est ainsi que certains pays, souvent sous la pression des bailleurs de fonds et autres institutions de crédit, ont accepté de libéraliser leur secteur cotonnier. Les Etats se sont

progressivement retirer en transférant certaines compétences à de nouveaux acteurs. Ce désengagement au profit des opérateurs privés, a abouti à une réorganisation des services agricoles.

Le glissement de *l'Etat providence* à *l'Etat gendarme* visait à permettre la libre entrée à tous les stades de la filière afin d'intensifier la concurrence sur la base de la transparence et de l'efficience.

C'est dans ce contexte que les services agricoles initialement fournis par le pouvoir public ont été transférés à d'autres acteurs. Il s'agit de la formation (l'alphabétisation), la recherche (y compris la vulgarisation des nouvelles techniques agricoles), la question des intrants prenant en compte son mode d'approvisionnement et sa gestion, la question du crédit et ses différentes modalités d'accès, la commercialisation des produits agricoles etc.

Les objectifs de cette réorganisation des services agricoles étaient très nobles, globalement ils visaient le relèvement des rendements de la filière cotonnière afin de permettre au secteur cotonnier de retrouver son lustre d'antan. Malheureusement, le processus n'a pas produit partout les mêmes effets. La production du coton a augmenté plus rapidement dans les pays où la libéralisation était moins avancée (Burkina Faso, Mali) que dans les pays où les réformes étaient plus avancées (Ghana, Bénin). Au Bénin par exemple, le monopole de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) a été brisé en 1995 avec l'entrée d'égreneurs privés sur le marché, mais la production a plafonné durant la décennie 1995-2005. Par contre, au Burkina Faso durant la même période, la production a quadruplé (Goureux, 2005).

Dans le cas de la fourniture des intrants, les pouvoirs publics ont confié cette fonction critique aux producteurs eux-mêmes. Aujourd'hui ces derniers procèdent par appel d'offre avant l'octroi des marchés des intrants. Cependant on observe souvent une situation d'oligopole déguisée qui vise à octroyer le marché des intrants à certains fournisseurs privilégiés. Cette pratique réduit toute possibilité de concurrence.

Quant à l'octroi du crédit, durant les premières heures des indépendances, il était assuré par les banques nationales de développement agricole. Avec les crises successives enregistrées dans les filières, ces banques ont passé le relais à certaines institutions de crédit. Aujourd'hui, la question relative à la caution solidaire et la hausse du prix des intrants impactent négativement sur l'octroi de crédit. En outre, cette question se complique davantage

lorsqu'on tient compte du fait que les, cultures qui accompagnent le coton notamment les céréales, tubercules bénéficient d'une partie des intrants alloués au coton.

La recherche et la vulgarisation, deux fonctions fondamentales qui assuraient la liaison entre les techniques issues des laboratoires et leur application dans les champs, ont été sous financés. La libéralisation n'a pas clairement situé les rôles et responsabilités de ces deux fonctions. Ainsi au sein de certaines filières cotonnières libéralisées se posait la question « *qui doit financer la recherche ?* » : Pouvoir public ? Secteur privé, ou bénéficiaires ? La mauvaise perception du statut de la recherche dans le schéma de la libéralisation entre secteur quasi public, privé ou semi privé, a abouti à un sous financement de cette fonction. Dans ce cas de figure il devenait plus qu'évident d'observer une faible amélioration des pratiques culturales pour les adapter au contexte climatique changeant (variétés inadaptées, pas de modification de la formule d'engrais depuis 30 ans). Le schéma de la privatisation conduit dans certains pays, n'a pas clarifié les règles de financement entre les nouveaux acteurs et l'Etat.

La formation et l'alphabétisation, deux fonctions complémentaires à la recherche et la vulgarisation, ont été peu a peu abandonnées ce qui a entraîné la faiblesse des rendements du fait de la mauvaise maîtrise des techniques culturales par les producteurs. La libéralisation n'a pas partout abouti à une politique de formation visant à renforcer les capacités des producteurs dans le domaine des prêts, de la maîtrise des nouvelles techniques agricoles et de leurs enjeux.

Ces constats, loin de remettre en cause la qualité des reformes entreprises au sein des filières cotonnière africaines, soulèvent néanmoins dans la foulée de nombreuses interrogations. L'ouverture s'est elle accompagnée d'une réglementation adéquate intégrant la question de la transparence dans l'offre des marchés publics ? La réduction du rôle de l'Etat à ses fonctions régaliennes s'est elle inscrite dans un système de transfert progressif de compétences ? Comment s'est opérée la collaboration entre les nouveaux acteurs ? Partenariat égalitaire ou collaboration verticale ? Autant d'interrogations dont les réponses nécessitent un retour en arrière pour faire un état des lieux des différents services agricoles initialement détenus par l'Etat et qui, aujourd'hui, ont été transférés à d'autres acteurs.

Au regard de la dégradation de la qualité des services agricoles délivrés en zones cotonnières avec comme conséquence directe, une baisse continue et soutenue de la production cotonnière et donc une chute des revenus monétaires de millions de cotonculteurs, il devient

urgent et justifier de se pencher sur l'état de ces services agricoles. En d'autres termes, à travers cette étude, il s'agira de faire un diagnostic profond du fonctionnement des filières cotonnières africaines. Ce diagnostic partira du contexte de la libéralisation de secteur cotonnier, définira tous les services agricoles initialement détenus par l'Etat et transférer aux nouveaux acteurs, examinera le processus de transfert de compétences.

Pour ce faire, quatre (4) pays membres de l'AProCA (Burkina Faso, Bénin, Mali, Centrafrique) au contexte sociopolitique et économique différents ont été ciblés pour cette étude. Des missions de terrain y seront conduites dans le but de faire émerger aussi bien les spécificités que les points communs issus des différentes mutations institutionnelles en lien avec la fourniture des services agricoles en zones cotonnières. Les conclusions de l'étude, extrapolées aux autres plateformes, serviront de base de plaidoyer et de lobbying au niveau des organisations régionales et internationales pour une meilleure prise en compte des services agricoles dans la production cotonnière.

1. Les objectifs

1.1. Objectif Général de l'étude

L'objectif général de cette étude est de réaliser un état des lieux de la fourniture effective des différents services agricoles en zones cotonnières. Il s'agit, d'une part de ressortir les conditions actuelles d'accès des cotonculteurs à ces différents services dans quatre pays membres de l'AProCA (Mali, Bénin, Burkina Faso et Centrafrique) et d'autre part, de proposer au besoin des recommandations pour rendre effectif ces services. Ces recommandations seront des éléments de plaidoyer pour l'AProCA en vue d'interpeller les politiques ainsi que des institutions régionales pour une offre de services agricoles de qualité répondant aux besoins et aux préoccupations des producteurs de coton.

1.2. Objectifs Spécifiques de l'étude

La réalisation de cette étude permettra de façon spécifique de :

- Réaliser un diagnostic exhaustif des différents services agricoles disponibles et réellement délivrés dans les zones cotonnières des pays membres de l'AProCA,
- Mesurer la qualité et la fréquence de la fourniture des services agricoles identifiés dans les zones cotonnières du Mali, du Bénin, du Burkina Faso et de la Centrafrique,

- Sensibiliser les cotonculteurs des pays membres de l'AProCA sur la nécessité d'une meilleure prise en compte des services agricoles dans le développement durable des filières cotonnières africaines.

2 Les résultats attendus

Il est attendu de la conduite de cette étude les résultats suivants :

- ✓ Une restitution des résultats avec des orientations et stratégies claires sous forme de recommandations partagées avec les différentes parties prenantes du programme coton,
- ✓ Les producteurs de coton regroupés au sein de l'AProCA disposent de l'éventail des différents services agricoles disponibles dans les différents bassins cotonniers de l'Afrique de l'Ouest et du Centre notamment au Mali, au Burkina Faso, au Bénin et en Centrafrique,
- ✓ Les leaders politiques de l'AProCA et leurs techniciens ont accès aux résultats de l'étude et donc sont à même de définir des campagnes de plaidoyer et de lobbying pour une meilleure prise en compte de cette dimension dans le développement des filières cotonnières africaines,

3 La méthodologie

La réalisation de cette étude s'effectuera selon les étapes suivantes :

- ✓ Une revue bibliographique sur la thématique de l'étude afin de préparer les missions de terrain prévues dans les quatre pays ciblés dans le cadre de l'étude,
- ✓ Une visite de terrain des quatre pays ciblés : le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et la Centrafrique pour rencontrer les différents acteurs qui travaillent ou qui ont eu à s'intéresser à la thématique de l'étude.

4 Profil des consultants recherchés

Les profils d'expertise recherchés pour la conduite de cette étude sont les suivants :

- Un (e) expert (e) agro-économiste de niveau international, disposant d'une parfaite maîtrise des problématiques liées aux questions agricoles et du coton en particulier. Il devra justifier d'une expérience de cinq années au minimum, en tant que chercheur,

consultant ou conseiller auprès d'Organisations Internationales, d'Organisations d'Intégration Régionale ou d'Organisations paysannes.

- Un (e) expert(e) national disposant d'une parfaite connaissance de la problématique des questions liées au développement des filières cotonnières africaines (Bénin, Burkina Faso, Mali, Centrafrique) et les différents enjeux qui en sont liés.

5 Durée et chronologie de l'exécution de l'étude

L'étude sera menée dans le second semestre de l'année 2009 selon le calendrier suivant :

- Lancement de l'étude : Juillet 2009
- Revue Bibliographique : Août 2009
- Réalisation des missions de terrain : 10 jours/ pays durant 3 mois soit Août, Septembre, Octobre 2009
- Rédaction du rapport provisoire : Novembre 2009
- Rédaction du rapport de synthèse : Janvier 2010

6 Présentation des offres

Chacune des offres inclura :

Une « OFFRE TECHNIQUE » et une « OFFRE FINANCIERE »

L'offre technique devra contenir les informations ci-après :

1. La compréhension de la mission,
2. La méthodologie qui sera mise en œuvre ainsi que le planning de travail,
3. La description de l'expérience acquise dans le domaine,
4. Le CV du consultant

Quant à l'offre financière, elle devra être détaillée avec les différentes rubriques et exprimé en HJ.

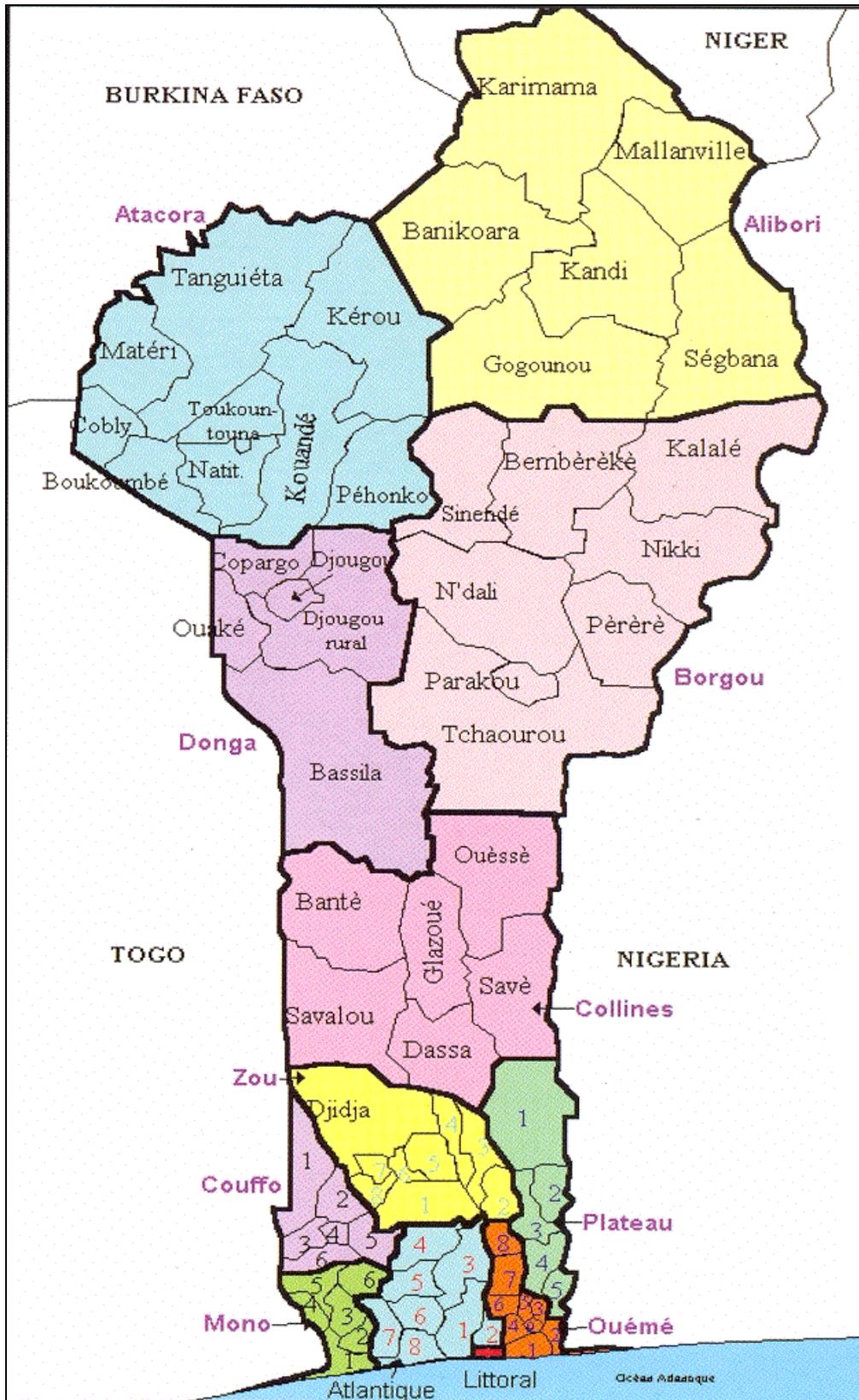
Les personnes/cabinets intéressés devront faire part de leur intérêt à : Mamadou Alimou BARRY : alimou.barry@endadiapol.org et/ou Abdoulaye KONE : abdoulaye.kone@endadiapol.org dans une correspondance ou mail ayant pour objet :

Candidature Etude Enda Diapol/AProCA sur la fourniture des services agricoles dans les zones cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC)

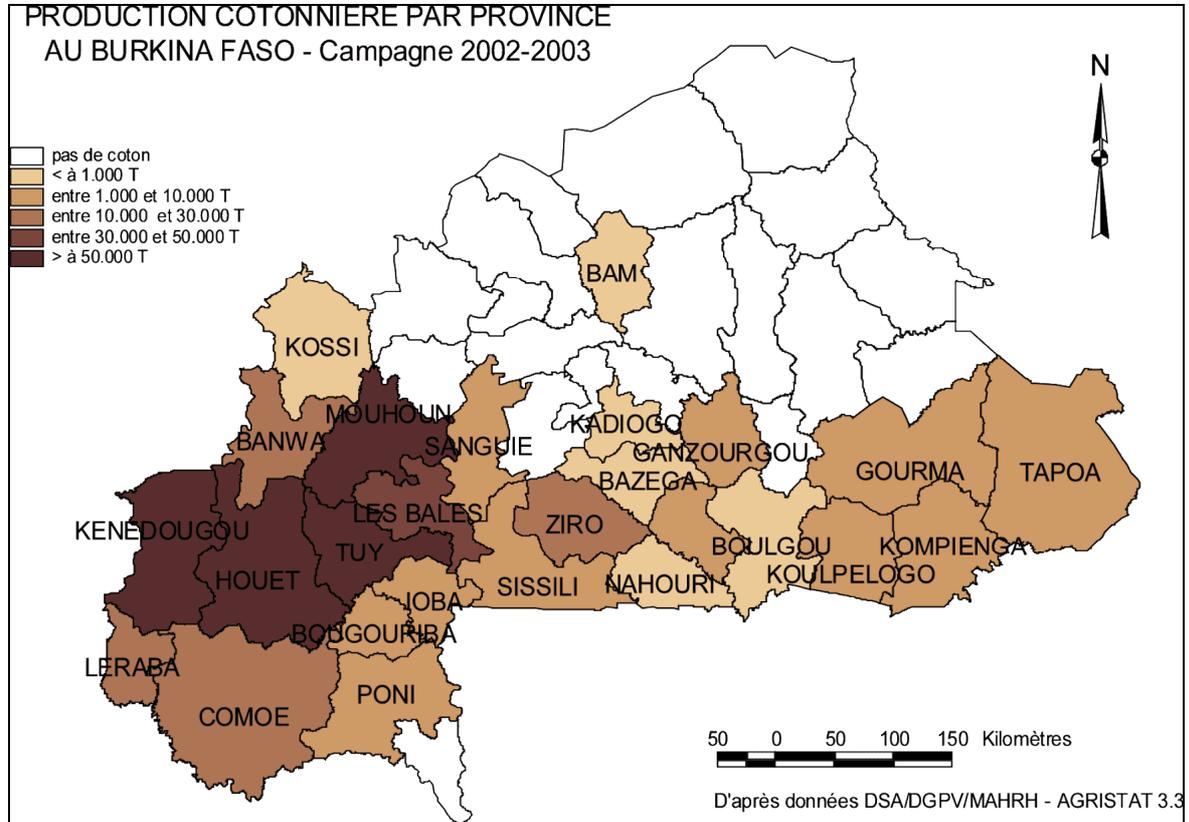
Le délai de dépôt des offres est fixé au 20 Juillet 2009.

Annexe 2 : Les cartes des zones cotonnières des pays visités

Annexe 2.1 La carte du Bénin



Annexe 2.2. La carte du Burkina Faso



Annexe 2.3. La carte du Mali



Annexe 2.4. La carte de la République Centrafricaine

